

vous dites : « S'il y a dans l'auteur quelque chose qui déplaît. » Tout ce qui a été dit dans le *περί Ἀρχῶν* déplaît ; vous seul en doutez, et vous vous plaignez qu'on fasse le traducteur solidaire de ce que vous avez loué dans la préface de votre traduction. On vous avait prié de traduire en latin ce qui est dans le texte grec. Plût à Dieu que vous eussiez fait ce dont vous feignez qu'on vous a prié ! vous ne seriez maintenant odieux à personne. Si vous aviez fait une traduction fidèle, je n'aurais pas été dans la nécessité de renverser votre fausse interprétation par la véritable. Vous avez conscience de ce que vous avez ajouté, de ce que vous avez retranché, des changements que vous avez faits, selon votre caprice, dans l'une et l'autre partie ; et, après cela, vous osez dire que c'est à l'auteur, non à vous-même, qu'on doit imputer le bon et le mauvais. Sous l'odieux qui vous écrase, vous modérez encore vos expressions, et comme si vous soutenez vos pas suspendus au-dessus des épis, vous dites : « Soit que ces pensées soient dignes d'éloge, soit qu'elles méritent le blâme. » Vous n'osez pas les défendre, et cependant vous ne voulez pas les condamner. Prenez l'un de ces deux partis, on vous laisse le choix : si votre interprétation est bonne, louez-la ; condamnez-la, si elle est mauvaise. Mais il s'exécute, il ourdit un nouvel artifice. Il dit : « Bien plus, j'ai de plus ajouté quelque chose, comme je l'ai indiqué dans ma Préface, afin, autant que je le pouvais, de retrancher sur quelques points,

bus que in illis libris dicta sunt, displicent ; et tu solus dubitas, et queris, cur ad interpretem detorqueatur, quod in translationis tuae Prefatione laudasti. Rogatus eras, ut quomodo habebatur in Graeco, in Latinum verteres. Utinam facisses quod rogatum te esse simul ! nulli nunc invidiæ subjaceres. Si tu translationis servasses fidem, mihi necessitas non fuisset interpretationem falsam vera interpretatione subvertere. Novit conscientia tua, quae addideris, quae subtraxeris, quae in utramque partem, ut tibi visum fuerit, immutaris ; et post haec audes dicere, quod et bona et mala non tibi, sed auctori debent imputari. Et oppressus invidiis aulico verba moleraris ; et quasi super aristas pendenti incedens gradu, loqueris : « Sive in illis senectus laus est, sive culpa. » Defendens non audes, et tamen damnare non vis. Elige et inobis quod vis, optio tibi datur : si bona est interpretatio tua, lauda ; si mala, condemna. Veram excusat te, et subnectit alicui stropham. Dicit enim : « Quintimo etiam aliud adjequi, sicut in Prefatione mea designavi ; ut in quantum possem aliqua deciderem ; illa tamen quae mihi ad suspicionem veniebant, quod non ab ipso Origène ita

ceux-là seulement qui allaient pour moi jusqu'à être suspects, parce qu'au lieu d'avoir été exprimés de la sorte par Origène lui-même, ils paraissent avoir été interpolés par d'autres, à cause de ce que j'avais lu, sur le même sujet, de catholiquement rendu dans d'autres endroits du même auteur. » Eloquence admirable, nuancée des couleurs du goût attique : « Bien plus, de plus ; » et encore : « qui allaient jusqu'à être suspects pour moi. » Je suis plus que surpris qu'il ait osé envoyer à Rome ces monstruosités littéraires. On dirait que sa langue, retenue dans les nœuds de liens inextricables, peut à peine former un son qui ait quelque chose d'humain. Mais je reviens au fait.

11. *Impiété d'Origène.* — Qui vous a donné la licence de tant retrancher dans votre interprétation ? On vous avait prié de rendre en latin le texte grec, non de le réformer ; de rapporter les dires d'un autre, et non d'écrire les vôtres. En faisant plusieurs retranchements, vous n'avez pas fait, vous l'avez, ce qui vous a été demandé. Et plût au ciel que vous eussiez retranché ce qui est mauvais, bien loin d'émettre de nombreuses assertions personnelles contraires au bien ! Je n'en citerai qu'une, comme exemple, qui fera connaître les autres. Dans le premier livre du *περί Ἀρχῶν*, où la langue sacrilège d'Origène a émis le blasphème que le Fils ne voit pas le Père, à votre tour vous alléguiez les motifs, comme au nom de celui qui a écrit, et vous interprétez le *σχῆμα* ou Didyme s'épuise

dicta, sed ab aliis viderentur esse inserta, propter hoc quod de eisdem rebus in aliis auctoris ejusdem locis catholice dictum legeram. » Mira eloquentia, et quae mihi Allico flore variata : « Quintimo etiam ; et quae mihi ad suspicionem veniebant. » Admiror animum illum esse haec Romanum verborum portenta transmittere. Comeditam putes linguam ejus, et inextricabilibus nodis ligatam, vix in humanum sonum erumpere. Sed ad causam redeam.

11. *Origène blasphemus.* — Quis tibi dedit hanc licentiam, ut mala de interpretatione decideres ? Rogatus eras ut Graeco in Latinum verteres, non ut emendares ; ut alterius dicta proferres, non ut tua conderes. Non fecisse te quod rogatus es, recedendo plurima, confiteris. Atque utinam praecidisses mala, et non in assertionem malorum, tua multa posuisses ! E quibus unum proferam, ut ex hoc cognoscatur et caetera. In primo libro *περί Ἀρχῶν*, ubi Origène lingua sacrilega blasphemavit, quod Filius Patrem non videat, in etiam causam reddis, quasi ex persona ejus, qui scripsit, et Didymi interpretaris *σχῆμα*, in quo ille casso labore conatur alienum errorem defendere, quod Origène quidem bene dixerit ; sed

en vains efforts pour défendre l'erreur d'autrui et montrer qu'Origène aurait bien parlé ; mais nous, hommes simples, esprits farouches qu'Ennius apprivoisa, nous ne pouvons comprendre ni la sagesse d'Origène ni celle de son interprète. Votre Préface, que vous invoquez et qui me décore d'étonnantes louanges, prouve que vous êtes coupable de la plus mauvaise des traductions. Vous dites en effet que vous avez retranché beaucoup du texte grec, bien que vous passiez sous silence vos additions. Ce que vous avez retranché était-il bon ou mauvais ? Mauvais, assurément. Ce que vous avez conservé, était-il bon ou mauvais ? Bon, assurément ; vous n'auriez pas choisi ce qui était mauvais pour le traduire. Vous avez donc retranché ce qui était mauvais, et gardé ce qui était bon ? Cela ne fait doute pour personne. Or, on prouve que presque tout ce que vous avez traduit est mauvais. Donc, tout le mauvais que je montrerai dans votre traduction vous sera imputé, à vous qui l'avez traduit comme bon. C'est comme si, censeur injuste, entre des hommes coupables de la même faute, vous chassiez les uns du Sénat, et vous conserviez les autres dans la curie. Mais vous dites : « Je ne pouvais pas tout changer ; j'ai cru que je devais retrancher seulement ce qui, à mon sens, avait été ajouté par les hérétiques. » Fort bien. Si vous avez retranché ce

que vous pensiez avoir été ajouté par les hérétiques, ce que vous avez maintenu appartient donc à celui que vous avez interprété. Répondez, ce qui reste ainsi est-il bon ou mauvais ? Vous ne pouvez traduire le mauvais, dès que vous aviez retranché les additions faites par les hérétiques, à moins toutefois que vous n'avez dû retrancher les impostures des hérétiques, et traduire en latin, sans les toucher, les erreurs d'Origène. Apprenez-nous donc pourquoi vous avez traduit en latin les doctrines mauvaises d'Origène : pour convaincre l'auteur de perversité, ou pour le louer ? Si vous le dénoncez, pourquoi le louez-vous dans la préface ? Si vous le louez, il est prouvé que vous êtes hérétique. Pas de milieu, vous avez rapporté ces doctrines comme bonnes ; s'il est prouvé qu'elles sont toutes mauvaises, l'auteur et son interprète seront coupables du même crime, et ce sera l'accomplissement de cette sentence : « Vous voyiez un voleur, et vous couriez avec lui ; et vous partagiez votre repas avec l'adultère. » *Psalm.* XLIX, 18. Inutile de rendre douteux par des raisonnements une chose claire par elle-même. D'où lui est venu le soupçon que ce qu'il retranchait avait été ajouté par des hérétiques ? la suite nous l'apprend : « Parce que, dit-il, sur les mêmes matières, j'avais lu des dires catholiques du même auteur. »

nos simplices homines (a), et cicures Enniani, nec illius sapientiam, nec tuam, qui interpretatus es, intelligere possumus. Prefatio tua, quam nominas, et in qua me miris ornas laudibus, te reum pessimam translationis facit. Dicis enim quod de Graeco multa decideris, licet taceas quod addideris. Quae decidisti, mala erant, an bona ? Utique mala. Quae reservasti bona, an mala ? Utique bona. Neque enim mala transferre poteris. Ergo mala amputasti, et reliquisti bona ? nulli debium est. Probatum autem quae translata sunt, pene omnia mala. Quidquid igitur malum in translatione monstraverit, tibi imputabitur, qui illud pro bono transtulisti. Aliud est, si iniquus censor ejusdem criminis reus, alios de senatu pellis, alios in curia retines. Sed dicis : « Omnia mutare non poteram ; sed ea tantum, quae addita ab haereticis arbitrabar, mihi amputanda credidi. » Pulchre. Si amputasti quae addita ab haereticis existimabas,

ergo quae reliquisti, ejus sunt quem interpretatus es (al. *interpretaboris*) ; responde, utrum bona, an mala sint ? Mala transferre non poteris. Semel enim, quae ab haereticis addita fuerant, amputasti. Nisi forte haereticorum mala amputare debuisti, et Origène errores in Latinum integros vertere. Dic ergo, quare Origène mala in Latinum verteris ; ut auctorem mali proderes, an ut laudares ? Si prodis, in praefatione cur laudas ? Si laudas, haereticus approbabis. Restat, ut quasi bona proferas. Si haec omnia probantur mala, igitur unus et Auctor et Interpretus rei criminis erunt, et implebitur illa sententia : « Videbas furum, et currobas cum eo ; et cum adulteris portionem tuam ponebas. » *Psalm.* XLIX, 18. Non est necesse rem tuam arguere, argumentatione dubium facere. Quod acquirit, respondet, unde illi sit orta suspicio, hoc ab haereticis addita ? « Quia, inquit, de eisdem rebus in aliis locis ejusdem auctoris catholice dictum legeram. »

(a) Et cicures Enniani. Haec dicit animalia, et peccata mansuetas habuit Ennianos, sive Ennius Poeta edocuerimus, qui in Avestino habitans sua pta contentas est paratissimam, et ancillula ministeria. Vel certe ipse cicurare noverat. *Idem.* unde Enniani et cicures hic dicuntur. In codice Collegii Navarrii Parisiensis legitur, et *cincturae Senniani*. *MARRAS.* — Quidam vir doctus legendum putat *Cinctus Enniani*, ut gentes illic barbarae notentur, quales primi Italiae incolae erant, quos vocat *cinctus* Horat. *art. Poetic.* § 30 :

Figure cinctus non erasitua Cothigii.

Mihi nihil immutari placet ; tamen, quod apud Ennium in fragmenta historiae laetae non superest, haeritari haud velim. Verum *Cicuria Enniana insignitoris magistris*, dixit etiam Tertullianus lib. contra Valentinianos sub finem, sive cap. 37. *Era* inguina, aut harda, mala suspiciis, atque irrito consatu mansuetudinem edocta inaurit.

(*Ed. Arg.*)



12. *Hérésies d'Origène.* — Voyons d'abord ce que Rufin a conservé, pour arriver ensuite logiquement au reste. Je juge, quant à moi, qu'entre un grand nombre d'opinions mauvaises d'Origène, celles-ci surtout sont hérétiques : Le Fils, créature de Dieu; l'Esprit-Saint, ministre de Dieu; des mondes innombrables se succédant pendant des siècles sans fin; les anges changés en âmes humaines; l'existence de l'âme du Sauveur avant qu'il naquît de Marie, cette âme étant la même qui, ayant la forme et la nature de Dieu, ne crut pas que ce fût une usurpation pour elle de se croire égale à Dieu, *Philip. II*, mais s'abassa jusqu'à prendre la forme et la nature de serviteur; la résurrection de nos corps telle qu'ils n'auront pas les mêmes membres, parce que les fonctions des membres cessant, ces membres deviendront inutiles; la disparition progressive de ces corps eux-mêmes subtils et spirituels, et leur réduction en air et puis à rien; au-delà, restauration universelle; quand viendra la Bonté infinie, une condition unique et une même mesure pour les Chérubins et les Séraphins, les Trônes, les Principautés, les Dominations, les Vertus, les Puissances, les Archangeles, les Anges, le diable, les démons, et les âmes de tous les hommes, tant chrétiens que juifs et païens; après qu'ils seront parvenus à leur forme et à la balance du juste juge, et que la nouvelle armée des foules revenant de l'exil du monde aura laissé paraître des créatures raisonnables dépouillées de toute vase corporelle, l'avènement d'un autre monde sorti

13. *Origenis hæretica.* — Videamus, quod primum est, ut Origene venient ad secundum. Probo ego inter multa Origenis mala, hæc maxime hæretica : Dei Filium creaturam; Spiritum sanctum ministrum; mundos innumerabiles, æternis sibi sæculis succedentes; Angelos versos in animas hominum; animam Salvatoris fuisse antequam nasceretur ex Maria, et hæc esse, que cum in forma Dei esset, non est rapinam arbitrata æqualem se esse Deo, *Philip. II*, sed se exinanivit, formam servi accipiens; resurrectionem nostrorum corporum sic futuram, ut eadem membra non habeant, quia cessantibus membrorum officiis, superflua membra reddantur ipsaque corpora tenuia et spiritualia nihilam evanescere, et in auram tenuem, atque in nihilum dissipari; in restitutione omnium, quando indulgentia principalis venerit, Cherubim et Seraphim, Thronos, Principatus, Dominaciones, Virtutes, Potestates, Archangelos, Angelos, Diabolum, demones, animas omnium hominum, tam christianorum, quam Judæorum, et Gentilium, unius conditionis et mensure fore. Cumque ad formam, et libram æquitatis pervenerint, et rationabiles creaturas omni corporum face deposita, novus de mundi exilio populi revertentis monstraverit exercitus,

d'une nouvelle origine, et d'autres corps, afin que les âmes tombant du ciel en soient revêtues, en sorte que nous devions craindre que nous, qui sommes hommes à présent, nous naissons femmes plus tard, et que celle qui est maintenant une vierge ne soit alors une prostituée. J'enseigne moi que ces hérésies sont dans les livres d'Origène; vous, montrez dans lequel de ses ouvrages vous avez lu quelque chose de contraire à ces opinions.

13. *Les six mille livres d'Origène.* — Je ne veux pas que vous disiez : « Les dires orthodoxes sur les mêmes matières que j'avais lus dans d'autres endroits du même auteur, » de peur que vous ne me renvoyiez aux six mille livres d'Origène, dont vous reprochez la lecture au bienheureux père Epiphane. Nommez les endroits mêmes, et encore cela ne me suffira-t-il pas, si vous ne me rapportez textuellement les paroles de l'auteur. Origène n'est pas une tête folle, je puis l'attester; il ne saurait se contredire dans ses discours. Par conséquent, notre calcul aboutit à ce résultat que ce que vous avez retranché ne provenait pas des hérétiques, mais d'Origène, dont vous avez interprété les doctrines perverses, parce que vous les croyiez bonnes; et l'on doit vous imputer et le bon et le mauvais de celui dont vous avez approuvé les écrits dans le Prologue.

14. *Hilaire et Ambroise, interprètes d'Origène. Lettre d'Anastase à Jean de Jérusalem.* — Rufin poursuit, dans la même apologie : « Je ne suis ni le défenseur, ni le partisan, ni le premier interprète d'Origène. D'autres, avant moi, avaient

tunc rursus ex alio principio fieri mundum alium, et alia corpora, quibus libertates de coelo anime ventiantur, ut venendum nobis sit, ne qui nunc viri sumus, postea nascamur in feminas; et que hodie virgo, tunc (al. postea) forte prostibulum sit. Hæc in Origene libris ego hæretica doceo; tu ostende, in quo ejus opere his contraria legaris.

13. *Sex millia librorum Origene.* — Nolo dicar: Quæ de eisdem rebus in aliis locis ejusdem patris catholice dicta legeram; ne me mittas ad sex millia librorum ejus, quos legisse heautum papam Epiphanium originaris; sed ipsa loca nomina, nec hoc mihi sufficere, nisi eadem dicta ad verbum protuleris. Non est fatuus Origene, et ego novi; contraria sibi loqui non potest. Igitur ex hæc supputatione illa summa (al. sententia) nascitur, non hæreticorum esse, que amputasti, sed Origene, cujus ideo mala interpretatus es, quia putasti bona; et tibi tam bona, quam mala illius imputanda, cujus scripta in Prologo comprobasti.

14. *Hilarius et Ambrosius Origene interpretæ. Anastasii epistola ad Joannem Hierosolymitanum.* — Sequitur in eadem Apologia: « Origene ego neque defensor sum, nec assertor, nec primus interpres-

fait ce même travail, que j'ai fait moi-même après eux, à la prière de mes frères. S'il y a défense de faire une chose, on observe d'habitude cette défense dans la suite; et si l'on accuse ceux qui ont fait avant l'interdiction de faire, qu'on fasse d'abord remonter la faute à ceux qui ont agi les premiers. » Enfin, il a vomé son projet caché, et toute la sanie de son cœur s'est échappée en accusations envieuses contre nous. Quand il traduit le *πῆρι Ἀρχόν*, il dit qu'il marche sur ses traces, et quand on l'accuse de ce qu'il a fait, il oppose mon exemple; en sûreté comme en péril, il ne peut vivre sans moi. Qu'il écoute donc ce qu'il feint de ne pas savoir. Personne ne vous reproche d'avoir traduit Origène, sans quoi Hilaire et Ambroise répondraient de la même faute; mais d'avoir, dans les éloges de la Préface, confirmé les hérésies que vous avez traduites. Moi-même, que vous incriminez, j'ai traduit soixante-dix de ses Homélie et quelques-uns de ses Tomes, de manière à séparer les mauvaises doctrines de l'interprétation des bonnes, et ostensiblement, dans le *πῆρι Ἀρχόν*, à montrer, par la critique de votre traduction, ce que le lecteur doit éviter. Vous voulez traduire Origène en latin? Vous avez un grand nombre de ses homélie et de ses tomes dans lesquels est traitée la question morale et qui expliquent les endroits obscurs des Ecritures. Interprétez ces œuvres, répondez par elles à ceux qui vous demandent. Pourquoi votre premier labeur commença-t-il par un opprobre? Pourquoi, sur le

point de traduire des hérésies, les faites-vous précéder, pour leur défense, du livre faussement attribué à un martyr, et débitez-vous aux oreilles des Romains ce qui, traduit, a épouvanté tout l'univers? Ou, certainement, si votre traduction a pour but d'accuser Origène d'hérésie, ne changez rien au texte grec, et faites connaître votre dessein; c'est ce qu'avait beaucoup de préférence notre père Anastase, dans la lettre qu'il écrivit contre vous à l'évêque Jean, a fait clairement ressortir, m'absolvant, parce que j'ai agi de la sorte, et vous accusant, parce que vous n'avez pas voulu le faire. Au cas où vous voudriez nier, j'ai mis à la suite de ces livres un exemplaire de ce document, afin que, si vous refusez d'entendre les avis de votre frère, vous vous incliniez devant la sentence de l'évêque.

15. *Il prouve que Rufin défend Origène. Ensebe, chef des Ariens. Préface de Rufin sur l'Apologie de Pamphile pour Origène.* — Vous n'êtes, prétendez-vous, ni le défenseur, ni le partisan d'Origène; sur l'heure, je vous oppose un de vos écrits dont vous parlez en ces termes dans la fameuse préface de votre magnifique ouvrage : « La cause de cette diversité, nous l'avons plus amplement mise en lumière dans un court opuscule joint à l'Apologétique que Pamphile a écrit contre autres livres; dans cet opuscule, nous avons montré, je crois, avec les preuves les plus évidentes, qu'en bien des endroits, les hérétiques et des malveillants ont altéré les livres d'Origène, et principalement ceux dont vous me demandez

Alii autem me hoc idem opus fecerunt (al. fecerunt): feci et ego postremo rogatus a fratribus. Si jubetur, ne fiat, jussio observari solet in posterum. Si culpandus, qui ante jussionem fecerunt, culpa a primis incipiat. » Tandem evomuit, quod volebat, et omnis animi tumor in nostræ accusationis erupit invidiam. Ubi interpretatur libros *πῆρι Ἀρχόν*, me sequi se dicit; ubi accusatur cur hoc fecerit, memm ponit exemplum; et securus, ut periclitans sine me vivere non potest. Audiat igitur quod nescire se simulat. Nemo tibi objicit, quare Origenem interpretatus es, alioqui Hilarius et Ambrosius hoc crimine tenebantur; sed quia interpretatus hæretica, Prefationis tue laude firmasti. Ego ipse, quem in crimen vocas, sic (al. ideo) septuaginta hominibus ejus transulsi, et nomina de Tomis, ut et mala in bonum interpretatione subtraherem, et aperta in libris *πῆρι Ἀρχόν* ad corrigendum translationem tuam, quid lector vitaret, ostenderem. Vis Origenem in Latium vertere? Habes multas hominibus ejus et tomos, in quibus moralis tractatur locus, et Scripturarum panduntur obscura. Hæc interpretare; hæc rogantibus tribue. Quid primus labor tuus incipit ab infamia? Cur

translaturos hæretica, in defensionem eorum premititis quasi martyris librum, et id Romanis auribus ingeris, quod translatum totus orbis expavit? Aut certe si ideo interpretaris, ut eum hereticum arguas, nihil de Græco mites, et hoc ipsum prefatione testare, quod prudentissimus Papa Anastasius in epistola, quam contra te scribit ad episcopum Joannem, suo sermone complexus est, me liberans, qui id feci, et te arguens, qui facere noluisi. Ac ne forsitan hoc quoque neges, subjice exemplum ejus; ut si non vis audire fratrem monentem, audias episcopum condemnantem (al. calumniantem).

13. *Rufinus Origene defensor probatur. Eusebius Ariænorum princeps. Rufini prefatio in Apologitum Pamphili pro Origene.* — Dicis te non esse defensorem, neque assertorem Origene; jam nunc tibi proferam librum tuum de quo in verbosa illa prefatione præclari operis tui in his fatis loqueris : « Cujus diversitatis causam plenus tibi in Apologitico, cum Pamphilus in libris suis scripsit, edidimus brevissimo libello superaddidit, in quo evidenter, ut arbitrator, probantibus, corruptos esse in quamplurimis ab hæreticis et malevolis libros ejus ostendimus, et



maintenant la traduction, c'est-à-dire le *περι Ἀρχῶν*. La défense d'Eusèbe, ou, comme il vous plaît de dire, de Pamphile pour Origène, ne vous suffisait-elle pas, que vous, comme plus sage et plus savant, vous y ajoutiez ce que vous pensiez qu'il a passé sous silence? Œuvre longue, si je voulais insérer dans mon travail votre livre en entier, et, après chaque citation, démontrer pied à pied tous les vices de langage, toutes les assertions mensongères, toutes les contradictions du texte lui-même. Aussi, pour fuir les ennuis d'une discussion diffuse, me renfermant dans un cercle plus étroit, je ne répondrai qu'aux idées. A peine quittait-il le port, qu'il a fait naufrage. En effet, se référant à l'Apologie par Pamphile, martyr, qui, nous l'avons prouvé, l'œuvre d'Eusèbe, prince des Ariens, et dont il avait dit : Nous l'avons reproduite en langue latine comme nous l'avons pu ou selon que la chose le demande, voici ce qu'il avance : « Ce dont je veux que vous soyez averti, Macaire, ami bien-aimé, c'est que, sachez-le bien, cette règle de la foi, que nous avons exposée plus haut d'après ses livres, est telle qu'elle doit être embrassée et gardée. Chacun de ses points, la preuve en est évidente, est conforme à l'enseignement catholique. » Quoiqu'il ait retranché beaucoup au livre d'Eusèbe, et qu'il se soit efforcé de changer en bien ce qui concerne le

præcipue istos, quos nunc exigit ut interpreter, id est, *περι Ἀρχῶν*. » Non tibi suffecerat Eusebii, vel certe ut tu vis, Pamphili pro Origene defensio, nisi quod ab illis minus dictum putabas, tu quasi sapientior et doctor adderes? Longum est, si velim totum librum tunc huic operi inserere, et propositis capitulis ad singula respondere, quid in his vitiorum sermo habeat, quid mendaciorum assertio, quid inconsequens textus ipse verborum. Unde laciniosa disputationis fastidia fugiens, et in arctum verba compingens, tantum sensibus respondebo. Statim de porta egrediens, navem impedit. Referens enim de Apologia Pamphili martyris (quam nos Eusebii, Ariarum principis, probavimus) de qua dixerat : Prout potuimus, vel res poposuit. Latino sermone digessimus, inhiati : « Hinc est, quod, desideriorum vir, Macari, te admonitum volo, ut scias hanc quidem fideli regulam, quam de libris eius supra exposuimus, esse talem, que et amplectenda et tenenda sit. In omnibus enim his catholicum inesse sensum evidenter probatur. » Quamvis de Eusebii libro multa sub-

(c) *Filium Patris ministrum*. Ita legendum docent omnes nostras mss. codices; nec veram retinent editi libri lectioem Hieronymi, qui non dixit: *Filii et Patris ministrum Spiritum Sanctum*; sed *Filium Patris ministrum dictum fuisse ab Eusebio, Spiritum vero Sanctum, non esse de Patris, Filique substantia*. MARTIN. — Veteres editi, *Filii et Patris ministrum Spiritum sanctum*. Post scriptum pridem fuit, *Filium Patris ministrum, Filii Spiritum sanctum, non de eadem*, etc. Hieronymo paulo supra : *Origenis hæc maxime hæretica : Dei Filium creaturam, Spiritum sanctum ministrum, etc.*

Fils et le Saint-Esprit, pourtant on y trouve un grand nombre d'opinions scandaleuses et d'une impiété notoire, que Rufin ne peut nier lui appartenir, après les avoir déclarées orthodoxes. Dans ce volume, Eusèbe, ou, comme vous le voulez, Pamphile, dit que le Fils est le ministre du Père; que l'Esprit-Saint n'est pas consubstantiel au Père et au Fils; que les âmes des hommes sont des créatures déçues du ciel; que nous sommes des anges changés de condition; qu'à la résurrection universelle, les anges, les démons et les hommes seront égaux; et beaucoup d'autres si impies et si abominables qu'il serait criminel même de les rapporter. Que fera le partisan d'Origène et l'interprète de Pamphile? Si, dans ce qu'il a corrigé, il y a de tels blasphèmes, quels sacrilèges sont donc contenus dans ce qu'il feint avoir été altéré par les hérétiques? On s'en doute bien, le motif de notre jugement à cet égard, c'est qu'un homme ni ingéne ni fou ne peut dire des choses contradictoires. D'ailleurs, de peur que peut-être nous pensions qu'Origène avait émis des opinions diverses à des époques différentes, et selon les âges avait eu des sentiments contraires, Rufin ajoute : « Comment expliquer que, parfois, dans les mêmes endroits et, pour ainsi dire, presque à l'alinéa suivant, on trouve insérée une pensée contraire à la précédente? »

traxerit, et in bonam partem de Filio et Spiritu sancto minus sit commutare; tamen multa in illo scandala reperiantur, etupertissimum blasphemie, que iste sua negare non poterit, catholica esse promittimus. Dicit Eusebius, ino (ut tu vis) Pamphilius, in isto volumine (c), Filium Patris ministrum; Spiritum sanctum non de eadem Patris Filiique substantia; animas hominum lapsas esse de celo; et in hoc quod sumus de Angelis commutati, in restitutione poterat dicere eum, quem paulo ante de ipsa natura Dei Patris pronuntiaverat natum? »

16. *Eusebius et Didymus in Origenis scita concedunt*. — Hæc ipsius verba sunt, negare non potest. Nolo dicere: Verbi causa, ut qui superiores dixerat; sed ipsum librum nomina, ubi prius bene dixerit, et postea male; ubi Spiritum sanctum et Filium de Dei Patris scribens esse substantia, statim in consequentibus assererit creaturas. Nescimus mo Origenis habere omnia? legissime quamplurima?

Pent-il s'être oublié lui-même dans l'enchaînement du même livre, et parfois, nous l'avons dit, à l'alinéa qui suit immédiatement? Par exemple, comment, après avoir dit précédemment qu'on ne trouve absolument aucun passage de l'Écriture où il soit dit que l'Esprit-Saint a été fait ou créé, ajoutait-il aussitôt que l'Esprit-Saint a été fait parmi les autres créatures? Ou encore, lui qui a désigné le Père et le Fils comme consubstantiels, ce qui en grec se dit *ὁμοούσιος*, dans ce qui suit, aussitôt après l'autre alinéa, pourrait-il dire qu'il est d'une autre substance et une créature, ce Fils qui vient d'affirmer être né de même nature que Dieu le Père? »

16. *Eusebe et Didyme embrassent les principes d'Origène*. — Ce sont là ses propres paroles, il ne peut le nier. Je ne veux pas que vous disiez: Par exemple, après avoir dit plus haut; même que vous nommez le livre lui-même ou il a bien dit d'abord et mal ensuite; où, ayant écrit que le Saint-Esprit et le Fils sont consubstantiels à Dieu le Père, il l'affirmerait immédiatement après qu'ils sont des créatures. Ne savez-vous pas que j'ai toutes les œuvres d'Origène? que je les ai lues pour la plupart? « Tout votre clinquant est bon pour le peuple; moi, je vous connais à fond et au-dedans de la peau. » *Perse, Sat. III*. Le très-savant Eusèbe (j'ai dit, non pas catholique, mais savant; n'allez pas, selon votre coutume, m'accuser faussement à

cet égard) n'a fait autre chose, en dix volumes, que montrer qu'Origène partageait sa croyance, c'est-à-dire l'infidélité arienne. Et il pose un grand nombre d'exemples, et il prouve toujours son dire. Quel songe, dans la prison d'Alexandrie, vous a-t-il révélé de regarder comme falsifiées des textes qu'Eusèbe proclame authentiques? Mais celui-ci peut-être, comme arien, a tourné à l'avantage de son erreur les additions des hérétiques, pour ne pas être regardé comme étant seul d'une opinion perverse contre l'Église. Que répondrez-vous au sujet de Didyme, qui assurément est catholique sur la Trinité? De celui-ci, j'ai traduit également en latin un livre sur l'Esprit-Saint. Certes, Didyme ne saurait se ranger aux opinions émises dans les endroits ajoutés par les hérétiques aux œuvres d'Origène. Sur le *περι Ἀρχῶν*, que vous avez écrit vous-même, il a écrit des commentaires, non pas pour nier qu'Origène a écrit ce qu'il a écrit, mais pour essayer de nous persuader que nous, esprits simples, nous ne pouvons comprendre ce qui y est dit, et dans quel sens il le faut comprendre en bonne part. Cela seulement au sujet du Fils et du Saint-Esprit. Du reste, pour les autres croyances, Eusèbe et Didyme embrassent ostensiblement les erreurs d'Origène, et défendent comme orthodoxe et pieux ce que toutes les Églises réprouvent.

17. *Rufin au sujet de l'altération des livres d'Origène*. — Examinons pourtant sur quels ar-

rim, in consequenti pene capite sententia contrarii sensus inveniri incerta? Numquid in eodem opere ejusdem libri, et interdum, ut diximus, statim in consequenti capitulo, oblitus sui esse potuit? Verbi gratia, ut qui superiores dixerat, nusquam inveniri in omni Scriptura, ubi Spiritus sanctus factus, vel creatus esse diceretur, continuo subjiceret, inter ceteras creaturas factum esse Spiritum sanctum? Aut iterum, qui Patrem et Filium unius substantie, quod Græce *ὁμοούσιος* dicitur, designavit; in consequentibus statim capitulis alterius esse substantie, et creatum poterat dicere eum, quem paulo ante de ipsa natura Dei Patris pronuntiaverat natum? »

16. *Eusebius et Didymus in Origenis scita concedunt*. — Hæc ipsius verba sunt, negare non potest. Nolo dicere: Verbi causa, ut qui superiores dixerat; sed ipsum librum nomina, ubi prius bene dixerit, et postea male; ubi Spiritum sanctum et Filium de Dei Patris scribens esse substantia, statim in consequentibus assererit creaturas. Nescimus mo Origenis habere omnia? legissime quamplurima?

Ad populum phalaras, ego te intus et in cate novi.

(*Perseus, Sat. 3.*)

Vir doctissimus Eusebius (doctissimum dixi, non ca-

tholicum, ne more solito, mihi et in hoc columnianum struas) per sex volumina nihil aliud agit, nisi ut Origonem suæ ostendat fidei, id est, Ariane perfidiam. Et multa ponit exempla, et hoc constanter probat. Tibi ergo in quo somnio Alexandrii carceris revelatum est, ut que illa verba profertur, falsata confingas? Sed forsitan hic, ut Ariamus, ab hereticis addita, in occasione sui traxit erroris, ne solum male sensisse contra Ecclesiam putaretur. Quid respondebis pro Didymo, qui certe in Trinitate catholicus est? Cujus etiam nos de Spiritu sancto librum in Latino linguam vertimus. (*Vid. supra*). Certe hic in his, que ab hereticis in Origonis operibus addita sunt, consentire non potuit; et in ipsis *περι Ἀρχῶν*, quos tu interpretatus es libris, hæreticis dicarum Commentariolos, quibus non negaret ab Origene scripta, que scripta sunt; sed nos simplices homines non posse intelligere, que dicuntur, et que sensu in bonam partem accipi debeant, persuadere conatur. Hoc dumtaxat de Filio et Spiritu sancto. Ceterum in aliis dogmatibus et Eusebii et Didymi apertissime in Origenis scita concedunt, et quod omnes Ecclesie reproband, catholice et pie dictam esse defendunt.



guments il veut prouver que les écrits d'Origène ont été falsifiés par les hérétiques. « Clément, dit-il, disciple des apôtres, qui fut après les apôtres évêque de l'Eglise romaine et martyr, a publié des livres qu'on appelle *ἀναγοριστῆς*, c'est-à-dire « Reconnaissance, » dans la plupart desquels il expose comme vraiment apostolique, la doctrine qu'il a reçue de la bouche de l'apôtre Pierre; dans quelques-uns, il introduit l'enseignement d'Eunome de telle manière qu'on croirait vraiment entendre discuter Eunome lui-même, affirmant que le Fils de Dieu n'a été créé d'aucune créature visible. » Et après d'autres réflexions, trop longues à rapporter : « Faut-il conclure de cela, dit-il, que cet homme apostolique a écrit des hérésies? Ne faut-il pas croire plutôt que des hommes pervers ont mêlé aux assertions de leurs doctrines, sous le nom de saints hommes, pour leur donner plus de crédit, des propositions que ceux-ci, soyons-en convaincus, n'ont ni professées ni écrites? » Il écrit aussi que Clément, prêtre de l'Eglise d'Alexandrie, parfait catholique, dit parfois en ses livres que le Fils de Dieu a été créé, et que Denys, évêque d'Alexandrie, homme d'une rare érudition, dans ses quatre volumes de discussions contre Sabellius, tombe dans l'erreur arienne. Grâce à ces exemples, il manœuvre de manière à attester que des clercs et des catholiques n'ont pas mal

17. *Rufinus de adulteratione librorum Origenis.* — Videamus tamen, quibus argumentis probare nitatur Origenis ad hereticis scripta vitata. « Clemens, inquit, Apostolorum discipulus, qui Romane Ecclesiae post Apostolos episcopus et martyr fuit, libros edidit (*α*), qui appellantur *ἀναγοριστῆς*, id est *recognitio*, in quibus quum ex persona Petri Apostoli doctrina, quasi vere apostolica, in quamplurimis exponatur; in aliquibus ita Eunomii dogma inseritur, ut nihil aliud quam ipse Eunomius disputare creditur, Filium Dei creatum de nullis exstantibus asseverans. » Et post alia, que prolixum est scribere : « Quid, queso, ait, de his sententiam esse, quod Apostolicus vir hereticis scripserit? An id potius credendum, quod perversi homines ad assertionem dogmatis suorum sub virorum sanctorum nomine, tamquam facilius credenda, interseruerint ea, que illi nec sensisse, nec scripsisse credendi sunt? » Clementem quoque Alexandriae Ecclesiae presbyterum, virum catholicum, scribit in libris suis interdum Dei Filium dicere creatum; et Dionysium Alexandriae urbis episcopum, virum eruditissimum, contra Sabellium quatuor voluminibus disputantem, in

(*α*) qui appellantur *ἀναγοριστῆς*. Nullus est codex ms. apud nos, qui pure non legat *ΑΝΑΓΟΡΙΣΜΟΣ*, sicut imperiti lectores, et scriptores posuerunt ad marginem quorundam exemplarium, *anathorismos*; quem errorem reinventi editi ante nos Martiani.

pensé, mais que leurs écrits ont été altérés par les hérétiques, et à conclure à la fin en ces termes : « De même pour Origène, chez lequel, comme chez ceux dont nous avons déjà parlé, on rencontre quelque diversité, ne suffit-il pas d'alléguer ce qu'on allègue et que l'on comprend pour les catholiques jugés avant lui, et la même excuse ne suffirait-elle pas devant un semblable motif? » Si l'on accorde que tout ce qu'il y a de nuisible dans les livres y a été glissé frauduleusement, rien de cela ne saurait être imputé aux auteurs, mais on l'attribuerait à ceux par qui les passages auraient été, dit-on, vicés, et cette attribution ne porterait alors sur personne, puisque les noms de ceux-ci sont incertains, en sorte que toutes choses étant à tous, rien ne serait à aucun. Grâce à ce système de défense, plein de vague, on ne pourrait accuser ni Marcion, ni Manès, ni Arius, ni Eunome; sur toutes les impiétés que nous leur opposerons comme leur dire, leurs disciples répondront : « Ce ne sont pas les paroles de nos maîtres, leurs ennemis les ont faussées. » Par ce moyen, le livre où vous faites ce beau raisonnement et qui est de vous, ne sera pas de vous, mais de moi peut-être; et mon livre, où je réponds à vos accusations, si vous y reprenez quelque chose, ne sera pas mien, mais vôtre, puisque vous le critiquez. En rapportant tout aux hérétiques,

Arianum dogma delabi. Et sub his exemplis illud agit, ut non ecclesiasticos, et catholicos viros male sensisse, sed ab hereticis eorum scripta corrupta esse testetur, et concludat ad extremum, dicens : « De Origene quoque, in quo similiter, ut in his quos supra diximus, quaedam diversitas invenitur, istud non sufficiat sentire, quod de prejudicatis iam catholicis sentitur, vel intelligitur viris, ne similis causa, similis sufficiat excusatio? » Si conceditur, ut quicquid in libris noxium reperitur, ab aliis corruptum sit, (*Al. id si ita est nihil, etc.*), nihil eorum erit, quorum fertur nominibus; sed his deputabitur, a quibus dicitur esse vitiatum, quamquam et librorum non erit, quorum incerta sunt nomina; atque ita fiat, ut dum omnium nomina sunt, nihil aliquis sit. Hac defensionis perturbatione nec Marcion, nec Manichaeus, nec Arius, nec Eunomius accusari poterunt; quia quicquid nos ab his impiè dicitur obsecrari, discipuli respondebunt, non a magistro suis ita editum (*Al. dictum*), sed ab inimice esse violatum. Hoc genere et iste ipse tuis liber, tuis non erit, sed forsitan meus. Et meus liber, quo tibi accusatus respondeo, si in illo aliquid reprehenderit, non erit

qu'attribuerez-vous aux orthodoxes, à qui vous ne laissez rien en propre? Mais d'où vient, direz-vous, qu'il y a dans leurs livres certains points répréhensibles? Répondre que je n'en sais pas les causes, ce n'est pas me hâter de les regarder comme hérétiques. Il peut se faire, en effet, ou qu'ils aient erré de bonne foi, ou qu'ils aient écrit dans un autre sens, ou que des copistes inhabiles aient peu à peu dénaturé leurs écrits; ou certainement, avant qu'Alexandrie vit naître Arius, cet autre démon du Midi, on a dit certaines choses sans intention mauvaise et avec trop peu de précaution, mais qui ne pourraient échoir aux censures d'hommes pervers. On élève des accusations contre Origène, et au lieu de le défendre, vous accusez d'autres personnes; vous ne niez pas qu'il soit coupable, vous lui cherchez une foule de compagnons de faute. Si l'on demandait quels sont les cohérétiques d'Origène, vos arguments auraient leur raison d'être; mais on vous demande si les doctrines exprimées dans les livres d'Origène sont bonnes ou mauvaises? Vous n'en dites rien, et vous vous réfugiez dans d'autres discours. Clément dit : Denys n'est pas exempt de cette erreur; l'évêque Athanase (*ailleurs* : Anastase) défend Denys de la sorte : Les écrits des apôtres ont été pareillement défigurés; comment donc, quand c'est vous qu'on accuse d'hérésie, vous faisez-vous sur votre compte, et rejetez-vous le fardeau sur moi? Pour moi, je n'accuse personne et je me contente de répondre en ce qui

meus, sed tuis, a quo reprehenditur. Et dum omnia ad hereticos referes, quid Ecclesiasticis tributes, quibus proculum nihil relinquas? Et quomodo, inquis, in libris eorum vitiosa nomina sunt? Si me causa vitiorum necesse respondero, non statim illos hereticos iudicabo. Fieri enim potest, ut vel simpliciter erraverint, vel alio sensu scripserint, vel a libraribus imperitis eorum paulatim scripta corrupta sint. Vel certe antequam in Alexandria quasi daemonium meridianum Arius nasceretur, innocenter quaedam, et minus caute locuti sunt, et que non possint perversorum hominum calumniam declinare. Objiciuntur Origeni crimina, et tu non illum defendis, sed alios accensas; nec crimen remis, sed criminisorum turbam requiris. Si tibi diceretur, quos habet Origenes in haeresi socios, recte ista proferes. Nunc a te quaeritur, haec quae in Origenis libris scripta reperuntur, bona sint an mala? Taces, et pro his alia loqueris, non Clemens hoc ait : Dionysius in isto errore deprehenditur; Athanasius (*al. Anastasius*) episcopus sic Dionysii defendit errorem : Apostolorum scripta similiter depravata sunt; quomodo et nunc ab aliis tibi haereticos crimen impingitur, et tu pro te taces,

me concerne. Je ne suis pas ce que vous prétendez; si vous êtes ce dont on vous accuse, voyez-le vous-même. Ni le fait de m'absoudre moi-même ne prouve que je suis innocent ou coupable, ni de votre part le fait de m'accuser ne prouve votre innocence ou votre culpabilité.

18. *Lettre d'Origène aux amis d'Alexandrie.* Première partie de sa mission. — L'altération des livres des apôtres, de l'un et de l'autre Clément et de Denys, par les hérétiques, lui servant de prémisses, Rufin arrive à Origène et s'exprime ainsi : « Les écrits et les discours d'Origène lui-même prouvent qu'il se plaignait de ces altérations et qu'il les déplorait; ce que de son vivant, à sa connaissance et sous ses yeux, il eut à souffrir des éditions infidèles de ses livres ou des paroles qu'on lui attribuait fausement, ressort avec évidence de la lettre qu'il adresse à ses amis d'Alexandrie. » Et Rufin cite aussitôt ce document; et lui qui impute aux hérétiques d'avoir faussé les écrits d'Origène, débute lui-même par une falsification, dans une traduction où il dénature la pensée qui est dans le grec, et où il ne rapporte pas aux Latins ce qu'Origène proclame dans sa lettre. Toute cette lettre n'est qu'un violent pamphlet contre Démétrius, évêque d'Alexandrie, et contre les évêques et les clercs du monde entier; il y dit que c'est en vain que les Eglises l'ont banni de leur communion, et qu'il ne veut pas rendre la pareille à ceux qui méditent de lui : sans doute, pour ne point paraître méditant lui-même, lui qui pousse les

et pro me confiteris? Ego neminem accuso, pro me tantum respondisse contentus. Non sum quod arguis; si tu es quod accusas, ipse vidaris. Nec absolutio mea me, nec reatus te, aut innocentem, aut obnoxium criminis probant.

18. *Epistola Origenis ad amicos Alexandriae.* Origeniana epistola prior pars. — Praemissa falsatione ab hereticis apostolorum, et utriusque Clementis, atque Dionysii, venit ad Origenem, et his verbis loquitur : « Ipsius hoc conquestratis et deploratis scriptis ac vocibus probavimus. Quid enim ipse cum adhuc in carne vivens, sentiens, vidensque perpeperat sit de librorum suorum, vel sermonum corruptionibus, vel adulteris editionibus, ex ipsis epistola quam scribit ad quosdam charos suos Alexandriam, evidenter docetur. » Statimque exemplum subiungit epistolae; et qui falsitatem scriptorum Origenis hereticis imputat, ipse incipit a falsitate, non ita interpretat ut habetur in Graeco, nec ad Latina insinuat, quod ipse in suis litteris proficitur. Cumque illa epistola tota Demetrium Alexandriae urbis pontificem laeret, et in totius urbis episcopos et clericos invehatur, et frustra ab Ecclesiis excommu-



précautions pour ne pas médire d'autrui, même jusqu'à ne pas oser mal parler du diable, ce qui a fourni l'occasion à Candide, partisan de la secte Valentinienne, de lui reprocher d'avoir dit que le saint est compatible avec la nature du diable. Mais Rufin, cachant l'argumentation de la lettre, invente en faveur d'Origène ce qu'il n'a pas dit. C'est pour cela que j'ai traduit en partie et par fragments le début de cette lettre, et que j'ai joint ici les passages que Rufin a interprétés inexactement et frauduleusement; ainsi le lecteur reconnaîtra dans quel but il a passé sous silence la pensée générale de cet écrit. Origène, dans une discussion générale contre les prêtres de l'Église, qui l'ont jugé indigne de la communion chrétienne, leur oppose ce raisonnement: « Qu'est-il besoin de citer les passages des Prophètes, où ils menacent et réprimant si souvent les pasteurs, les anciens, les prêtres et les princes du peuple? Vous pouvez, sans notre aide, les extraire des saintes Écritures, et vous convaincre que ce temps est sans doute celui dont il est dit: « N'ayez ni confiance aux amis, ni espérance dans les princes; » *Mich.* vii, 5; et qu'à présent s'accomplit cette prophétie: « Les chefs de mon peuple ne m'ont point connu; ce sont des enfants qui n'ont point de sens ni de raison; ils ne sont sages que pour faire le mal et ils n'ont point d'intelligence pour faire le bien. » *Jérém.* xv, 22. Nous devons plutôt les plaindre que les haïr,

necatum esse se dicat, nec velle in maledictis referre vicem, ne scilicet maledictus videatur esse homo, qui in tantum cantus sit ad maledicendum, ut ne diabolo quidem audeat maledicere; unde et Candido Valentiniani dogmatis sectatori, calumniandi se occasione dederit, quod diabolum salvandè dixerit esse naturæ: hic dissimulato argumento epistola, fingit pro Origène, quod ille non loquitur. Unde epistola ipsius partem paulullam ex superioribus transtulit, et his junxit, quæ ab ipso commentario dolescopo translata sunt, ut suo consilio superiora tacerent, ipse lector agnoscat. Contra sacerdotes ergo Ecclesiæ generaliter disputans, a quibus indigne communione ejus fuerat judicatus, hæc intulit: « Quid necesse est de prophetarum sermonibus dicere, quibus sæpissime pastoribus, et majoribus natu, et sacerdotibus, ac principibus populi comminatur et arguit eos? Quæ absque nobis de sanctis Scripturis elicere potestis, et liquido pervidete, quod forsitan hoc tempus sit, de quo dicitur: « Nolite credere amicis, nec speretis in principibus; » *Mich.* vii, 5; et nunc impleatur vaticinium: « Duces populi mei me nescierunt, filii stulti sunt, et non sunt sapientes. Sapientes sunt, ut fecerunt mala, bene autem

plutôt prier pour eux que les maudire. Nous avons en effet été créés pour bénir et non pas pour maudire. C'est ainsi que saint Michel, dans son débat avec le diable, au sujet du corps de Moïse, n'osa pas prononcer une sentence de malediction contre ce grand criminel, mais il dit: « Que le Seigneur te réprime; » et nous lisons quelque chose de pareil dans Zacharie: « Que le Seigneur te réprime, ô Satan, que le Seigneur te réprime, lui qui a choisi Jérusalem. » *Zach.* iii, 2. Nous désirons de même que le Seigneur réprime ceux qui n'ont pas l'humilité de se laisser reprendre par le prochain. Michel ayant dit: « Que le Seigneur te réprime, ô Satan, » et Zacharie comme lui, Dieu verra lui-même s'il veut ou non réprimer le diable, et s'il le fait, ce sera de la manière qu'il lui plaira. » Et après beaucoup d'autres considérations qu'il serait trop long d'écrire, Origène ajoute: « Notre sentiment est qu'ils seront rejetés du royaume des cieux, non-seulement ceux qui ont commis d'affreux péchés, par exemple, les fornicateurs, les adultères, les imitateurs des habitants de Sodome et les voleurs, mais encore ceux qui auront commis de moindres fautes, puisqu'il est écrit: « Ni les ivrognes ni les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu; » *1 Corinth.* vi, 10; et qu'il n'y a pas moins une mesure de la bonté que de la sévérité de Dieu. Aussi nous efforçons-nous de faire toute chose avec réflexion, buvant avec tempérance et mettant un frein à notre langue, de

facere nesciunt; » *Jérém.* iv, 22; quorum magis misereri quam eos odisse debemus, et orare pro illis, quam eis maledicere. Ad benedicendum enim, et non ad maledicendum creati sumus. Unde et Michael cum adversus diabolum disputaret de Moyse corpore, ne tanto quidem malo ausus est iudicium inferre blasphemiam, sed dixit: « Incepit tibi Dominus. » *Jud.* 9. Cui quid simile etiam in Zacharia legimus: « Incepit tibi Dominus, diabolus, et incepit Dominus in te, qui elegit Jerusalem. » *Zach.* iii, 2. Itaque et nos cupimus increpare a Domino eos qui nolunt cum humilitate a proximis increpari. Dicente autem Michael: « Incepit tibi Dominus, diabolus, » et Zacharia similiter, utrum increpet, an non increpet Deus diabolum, ipse viderit. Et si increpat, quomodo increpet, ipse agnoscat. » Et post multa quæ prolixum est scribere, addit: « Nos hoc sentimus quod ejicientur de regno celorum, non solum qui grandia peccaverunt, verbi gratia, fornicatores et adulteri, et maseulorum concubitores, et fures, sed et qui minora deliquerunt, ex eo quod scriptum est: « Neque ebriosi, neque maledicti regnum Dei possidebunt; » *1 Cor.* vi, 10; et iam in bonitate quam severitate Dei esse mensuram. Unde cuncta nititur agere

manière à n'oser médire de personne. C'est à cause de la crainte de Dieu que nous nous gardons de médire de qui que ce soit, nous souvenant de cette parole: « Il n'osa pas prononcer un arrêt de malediction, » qui s'applique à Michel contre le diable, et de cette autre: « Ils méprisent les puissances et ils maudissent les personnes constituées en dignité. » *Petr.* ii, 10; et puis-que certains de ceux qui inventent volontiers des querelles accusent d'impieété nous et notre doctrine, sur quoi il leur appartient de voir comment ils entendent la maxime: « Ni les ivrognes, ni les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu, » quoiqu'ils prétendent que le père de la malice et de la perdition de ceux qui seront exclus du royaume de Dieu puisse être sauvé, ce que ne peut dire même un homme atteint de folie. La traduction de Rufin donne un tout autre sens au passage que nous avons interprété à la fin de ces paroles d'Origène: « C'est à cause de la crainte de Dieu que nous nous gardons de médire de qui que ce soit, » et le reste. Rufin supprime ce qui précède, d'où dépend ce qui suit, et commençant à rapporter la lettre, comme si l'exorde omis abondait dans son sens, il dit: « Certains de ceux qui accusent volontiers le prochain nous imputent à nous et à notre doctrine un blasphème criminel, qu'on

n'a jamais ouï sortir de notre bouche, sur quoi ils ont à considérer eux-mêmes qu'ils ne veulent pas observer ce précepte: « Les médisants ne posséderont pas le royaume de Dieu, » quand ils me prêtent l'assertion que le père de la malice et de la perdition de ceux qui seront exclus du royaume de Dieu, c'est-à-dire le diable, obtiendra le salut, opinion que ne peut émettre même un homme qui a perdu son bon sens et qui est manifestement insensé. »

19. *Dialogue de Candide et d'Origène. Livre de Novation sur la Trinité.* — Que l'on compare les paroles d'Origène, que j'ai traduites plus haut mot à mot, je ne dis pas à la traduction, mais à la version, mais au renversement fait par Rufin, et l'on verra sans peine combien grande est la différence, non-seulement des expressions, mais encore des idées. Je prie le lecteur de ne pas s'impatienter d'une interprétation plus étendue; si nous avons tout traduit, c'est pour prouver dans quel but il a passé sous silence ce qui précédait. Il y a chez les Grecs un dialogue entre Origène et Candide, défenseur de l'hérésie de Valentin, dans lequel, je l'avoue, je me suis donné en spectacle le duel de deux Andabates. Candide dit que le fils est consubstantiel au Père, mais il erre en avançant qu'il en est une *πρόβαλα*; (1) c'est-à-dire une « émission. »

(1) Candide abusait de ce terme pour enseigner, à la suite du gnostique Valentin, que le Verbe n'était pas de même nature que le Père. Il entendait par là, non la génération immanente et éternelle, mais une sorte de création, comme celle des Éons ou génies inventés dans les antres du gnosticisme. Ce n'est pas que l'étymologie du mot implique nécessairement l'hérésie, repoussée une signification catholique. Tertullien, réfutant les erreurs de Praxas, le déclare d'origine orthodoxe; il ne veut pas que la langue de l'Église en soit privée; par cela seul que les hérétiques l'emploient au service de l'erreur. Que d'expressions irréprochables en elles-mêmes n'ont-ils pas imprimées de leur venin? Saint Grégoire de Naziance et plusieurs autres Pères ont gardé celle-ci dans leurs théories doctrinales.

consilio : in vini quoque potu, et in moderatione sermonis, ut nulli andæamus maledicere. Ergo cum propter Dei timorem caveamus in quempiam maledictum conferre, recordantes illius dicti: « Non fuit ausus iudicium inferre blasphemiam, » quod dicitur de Michaelo contra diabolum; et in alio loco: « Dominationes quidem reproband, glorias autem blasphemant; » *1 Petr.* ii, 10; quidam eorum qui libenter contentiones reperiunt, ascribunt nobis et nostre doctrine blasphemiam, super qua ipsi viderint, quomodo illud audiant: « Neque ebriosi, neque maledicti regnum Dei possidebunt, » hoc patrem malitiam et peccatiosum eorum, qui de regno Dei ejicientur, dicant posse salvari; quod ne mente quidem quis captus dicere potest. » Cætera quidem ex eadem epistola transtulit pro hoc, quod in fine verborum Origénis interpretati sumus: « Ergo cum propter timorem Dei caveamus in quempiam maledictum conferre, » et reliqua: iste fraudulenter asputatis superioribus, ex quibus inferiora dependent, sic cepit transferre epistolam, quasi hoc sensu superioris esset

exordium, et ait: « Quidam eorum qui libenter habent criminari proximos suos, ascribunt nobis et doctrine nostre crimini blasphemiam, quod a nobis nequam audierunt; de quo ipsi viderint, nolentes observare mandatum illud quod dicit: « Quia maledicti regnum Dei non possidebunt; » dicentes asserere me patrem malitiam et peccatiosum eorum qui de regno Dei ejicientur, id est diabolum, esse salvandum: quod ne aliquid quidem mento motus et manifeste insanians dicere potest. »

19. *Dialogus Candidi et Origénis. Liber Novationis de Trinitate.* — Conferte Origénis verba, quæ supra ad verbum transtulit, his quæ ab isto non versa sunt, sed errata, et quantam inter se non verum verborum, sed et sensum habeant dissimilantiam, perspicietis. Obscuro ne molesta sit vobis proximior interpretatio. Idcirco enim omnia veritatis, ut quo consilio superiora taceret, probaremus. Habetur dialogus apud Græcos Origénis et Candidi Valentinianæ hæreseos defensoris, in quo duos Andabates digladiantes inter se spectasse me fateor. Dicit Can-



Au contraire, Origène nie, d'après Arius et Eulome, que le Fils soit ou une émission du Père, ou qu'il soit né du Père, afin que Dieu le Père ne soit pas divisé en parties; mais il prétend qu'il a été, par la volonté du Père, une créature comme les autres, la plus sublime et la plus excellente de toutes. Ils abordent ensuite une seconde question. Candide affirme que la nature du diable est la pire des natures, et qu'elle n'arrivera jamais au salut; à quoi Origène répond avec raison, que le diable n'est pas d'une substance périsable, mais qu'une faute volontaire l'a fait déchoir, et qu'il peut être sauvé. Candide tire de là une fausse accusation, comme si Origène avait dit que la nature du diable devait obtenir le salut. Ce dernier réfute ce reproche plein de fausseté. C'est dans ce dialogue seul, nous le comprenons par là, et non dans les autres livres, dont il n'a jamais été question, qu'Origène censure la duplicité des hérétiques. Du reste, si tous les points entachés d'hérésie ne proviennent pas d'Origène, mais des hérétiques, comme presque tous ses ouvrages sont pleins de pareilles erreurs, rien ne sera l'œuvre d'Origène, et tout sera le fait de gens dont nous ignorons les noms. Il ne suffit pas à Rufin de calomnier les Grecs et les anciens, sur lesquels l'éloignement des temps et des pays lui laisse la licence de mentir effrontément à loisir; il s'attaque aux Latins, et prétend d'abord que le livre d'Hilaire, confesseur de la foi, après le

didus Filium de Patris esse substantia, errans in eo quod *προβολήν*, id est *prolationem* asserit. E regione, Origenes juxta Arium et Eunomium repugnat eum vel prolatum esse, vel natum, ne Deus Pater dividatur in partes; sed dicit sublimem et excellentissimam creaturam voluntate existitisse Patris, sicut et ceteras creaturas. Rursus ad secundam veniunt questionem. Asserit Candidus diabolum pessimam esse naturam, et quo salvari nunquam possit. Contra hoc recte Origenes respondit, non eum peritura esse substantiam, sed voluntate propria corruisse, et posse salvari. Hoc Candidus vertit in calumniam, quasi Origenes dixerit, diaboli naturam esse salvandam; quod ille falso objecerat, hic refutat. Et intelligimus in hoc tantum dialogo ab Origene argui hæreticam falsitatem, et non in cæteris libris, de quibus nunquam questio fuit. Alioqui si omnia qua hæretica sunt, non erant Origenis, sed hæreticorum, omnes autem propemodum illius toni his erroribus pleni sunt; nihil Origenis erit, sed eorum, quorum ignoramus vocabula. Non ei sufficit Græcos et antiquos calumniari, de quibus pro vetustate temporum et longiquitate regionum habet licentiam quidquid voluerit mentiri; venit ad Latinos, et

synode de Rimini, fut dénoté par les hérétiques; qu'il interroge pour ce motif dans le concile des évêques, il ordonna d'apporter de sa demeure ce livre, qu'à son insu un hérétique avait transcrit; que, le livre ayant été apporté, tous le reconnurent entaché d'hérésie, et que l'auteur, frappé d'excommunication, s'éloigna de l'assemblée du concile. Et Rufin croit d'autant plus à sa propre autorité, que, quand il raconte un tel songe à ses familiers, nul n'ose le contredire dans ses inventions contre un confesseur de la foi. Mais voudriez-vous me répondre: Le synode qui l'excommunia, dans quelle ville fut-il tenu? Dites-nous les noms des évêques; rapportez les considérants de l'arrêt; y eut-il partage ou unanimité? Apprenez-nous qui étaient les consuls cette année-là, et quel empereur ordonna l'assemblée ce synode; s'il n'y avait que des évêques de la Gaule, ou avec eux des évêques d'Italie, et d'autres d'Espagne; tout au moins, pour quelle cause le synode fut réuni? Vous ne dites rien de tout cela; mais, pour défendre Origène, vous inventez une excommunication, par un synode, contre l'homme le plus éloquent, trompette de la langue latine contre les Ariens. Pourtant, la calomnie contre un confesseur de la foi est tolérable en quelque manière. Mais il passe à l'illustre martyr Cyprien, et il dit que le livre de Tertullien intitulé *De la Trinité* est lu sous son nom, à Constantinople, par les sectateurs de Macédonius. Accusation doublement mensongère. Ce

primum ponit Hilarium confessorem, quod post Ariminensium synodum liber illius falsatus ab hæreticis sit. Et ob hanc causam cum in concilio episcoporum ei questio moveretur, profertur liberum de domo sua jusserit; qui, nesciente se, in scriptis sua hæreticus tenebatur. Quæque prolatus fuisset, et ab omnibus hæreticis judicatus, auctor libri excommunicationis se putat, ut cum hoc familiaribus suis narrat somnium, nemo ei contra confessorum ista simulanti audeat contradicere. Responde, quæso; synodus, a qua excommunicatus est, in qua urbe fuit? Die episcoporum vocabula; profer sententias subscriptionum, vel diversitatem, vel consonantiam. Doce qui eo anno consules fuerint, quis imperator hanc synodum jusserit congregari; Gallieno tantum episcopi fuerint, an et Italiae, et Hispaniæ; certe quam ob causam synodus congregata sit. Nihil libro nominas, sed virum eloquentissimum, et contra Arianos Latini sermonis tubam, ut Origenum defendas, excommunicatum a synodo criminari. Sed confessoris calumnia utcumque toleranda est. Transit ad inelytium martyrem Cyprianum, et dicit Tertulliani librum, cui titulus est « de Trinitate, » sub

livre n'est pas de Tertullien, et il n'est pas attribué à Cyprien; mais la manière de l'auteur et le caractère du style prouvent qu'il est de Novatien, dont il porte d'ailleurs le nom.

20. *Historiette prise de Jérôme.* — Inutile, je pense, de réfuter d'évidentes inepties, comme lorsqu'il me rappelle une historiette qui m'est personnelle et qui a trait à un synode, qu'il m'attaque sous le nom d'un certain ami de Damase, évêque de Rome, à qui celui-ci confia le soin d'écrire les lettres aux Eglises, et qu'il décrit les ruses des Apollinaristes, qui, ayant soumis pour le lire le livre d'Athanase où est écrite l'appellation d'homme du Seigneur, le falsifièrent de manière à y rétablir ce qu'ils en avaient retranché en le réaturant, sans doute pour qu'on pensât qu'ils ne l'avaient pas altéré, mais que j'y avais moi-même fait des surcharges. Je vous en conjure, ami très-cher, à propos des Traités sur la foi catholique, où l'on s'enquiert de la vérité des doctrines, et où l'on recherche le témoignage des ancêtres au sujet du salut de nos âmes, mettez de côté des extravagances de cette sorte, et n'acceptez pas des récits de table comme des arguments de la vérité. Il pourrait advenir, bien que vous m'avez entendu conter la chose, d'ailleurs véritable, qu'un autre qui ne connaît pas cette circonstance dise que c'est

nomine ejus Constantinopoli a Maccedoniana partis hæreticis lectitari. In quo crimine mentitor duo. Nam nec Tertulliani liber est, nec Cypriani dicitur; sed Novatiani, cujus et inscribitur titulo; et auctoris eloquium, styli proprietates demonstrat.

21. *Fabrique de Hieronymus.* — Et superfluum pato apertas ineptias confutare, cum mihi mea ingeratur fabella (a), a synodo videlicet, et sub nomine cujusdam amici Damasi Romane urbis episcopi ego petar, cum ille ecclesiasticas epistolas dictandas tradidit, et Apollinariorum versutis describantur, quod Athenasi librum ubi « Dominicus homo » scriptus est, ad legendum acceptum, ita corruerint, ut in illura id quod raserint, rursus scriberent, ut scilicet non ab illis falsatus, sed a me additum putaretur. Quæso te, amice charissime, ut in Ecclesiasticis tractatibus, ubi de veritate dogmatum queritur, et auctoritas, in quæcumque deliramenta dimittas, et de salute animarum nostrarum, majorem flagitatur præcedens conseruere fabulas pro argumento non teneas veritatis. Fieri enim potest, ut etiam si a me

une invention de votre erà, un piège ingénieux caché sous d'élegantes paroles, comme une malice de Philition, de Lentulus ou de Marullus.

21. *Plainte au sujet de saint Epiphane.* — Jusqu'ou ne va pas la témérité, dès qu'elle n'a plus de frein? Après l'excommunication d'Hilaire, après la fausse attribution d'un livre hérétique à Cyprien, après la rature et la surcharge faite au livre d'Athanase, grâce à ma négligence, il débordé enfin contre le vénérable Epiphane, il tourne en apologie d'Origène le chagrin d'être accusé d'hérésie dans la lettre qu'Epiphane avait écrite à l'évêque Jean, et voici comment il se console: « Il vaut mieux découvrir ici la vérité cachée. En effet, il ne se peut pas qu'un homme ait assez de partialité pour ne pas porter le même jugement sur des cas identiques. Mais ceux qui sont la cause qu'il y a des calomnieux, ce sont ceux qui ont coutume de discuter sur toutes choses dans l'Eglise ou même d'écrire des livres, et dont les discours ou les écrits sont un continuel plagiat d'Origène. De peur qu'un grand nombre ne connaissent leurs larcins, qui n'auraient assurément rien de criminel, si ces hommes n'étaient pas ingrats envers leur maître, ils détournent les esprits simples de la lecture de ses ouvrages. Enfin, l'un d'eux, qui s'imagine avoir la mission nécessaire de ré-

verum audisti, alius qui hujus rei ignarus est, dicit a te esse compositum; et quasi minimum philitionis (b), vel Lentuli, ac Marulli stropham elegantiam sermone confictam.

21. *De S. Epiphano querela.* — Quo non pervenit semel effrenata temeritas? Post excommunicationem Hilarii, post Cypriani *ψευδίστηρον* hereseos librum, post Athanasii, me dormitante, lituram, simul et et inscriptionem, erupit aliquando contra Papam Epiphanium, et dolorem peccatoris sui, quod eum in epistola quam ad Joannem episcopum scriperat, hæreticum arguit, in Apologia pro Origene dixerit, et his se sermonibus consolatur: Quin potius aperienda est hoc in loco veritas latens. Non enim possibile est, tam iniquo judicio uti quemquam hominum, ut de causa equali non equaliter sentiat. Sed quod unctores obtractulorum ejus hi sunt, qui vel in Ecclesia disputare latius solent, vel etiam libros scribere, qui totum de Origene vel loquuntur, vel scribunt. Ne ergo plures iporum furta cognoscant, que utique si ingratum in magistrum non essent, ne-

(a) A synodo videlicet. In quampulzimis exemplaribus msa. legitur, asino videlicet igra; sed imperitia librariorum est, qua nescierunt synodum congregatam a Damaso contra Apollinaristas, in qua ecclesiasticas epistolas dictandas tradidit Hieronymus. Vide hujusmodi fabulam apud Rufinum, li. x. c. 2. — Hoc videtur occasione synodi anni 382, sub Damaso Romæ habitæ. Petrus fabulam deprece vel Athanasii libri non accusat Hieronymus falsi, sed tantum inter ea amandæ que scripsit disputationis non faciat.

(b) Philitionis meministi S. Epiphani. heres. 30, Goodie. n. 1; Lentuli Tertullianus de Falto cap. 4. Marulli dictum illud existit sane festivum ad parvasim gulosum, Tu Hæceterum imitatoris, ab Illo nunquam recedis. Tres autem una commentarum Marius Mercator in Commentis: Unus Philition, unus Latinorum Lentulus, unus tibi Marullus comparandus.



pandre des diffamations contre Origène chez toutes les nations et dans toutes les langues, s'est vanté, devant une fort nombreuse réunion de frères, d'avoir lu ses 6,000 livres. Assurément si, comme il a coutume de le dire, il lisait pour connaître ses erreurs, dix livres, ou vingt, ou trente au plus suffisaient pour former une telle conviction. Lire six mille livres d'un auteur, ce n'est pas vouloir connaître ses erreurs et ses mauvaises doctrines, mais consacrer à peu près une vie entière à ses enseignements et à ses études. Comment donc entendre avec une légitime confiance cet homme, quand il fait un crime à d'autres d'avoir lu un petit nombre d'écrits d'Origène, dans le seul but de s'instruire, sans s'écarter de la règle de la foi et sans perdre la pureté de la piété? »

22. *Epiphane connaissait cinq langues.* — Qui sont-ils ceux qui ont coutume de discuter sur toutes choses dans l'Eglise? qui écrivent ces livres? qui ne disent et n'écrivent rien qui ne soit d'Origène? qui, parce qu'ils ne veulent pas laisser connaître leurs plagiat, et qu'ils sont ingrats envers leur maître, détournent les esprits simples de lire ses ouvrages? Vous devez les désigner nominativement, et caractériser chacun d'eux. Ainsi les vénérables évêques Anastase, Théophile, Vénérius de Milan, Chromatius d'Aquilée, et tout le synode des catholiques, tant de l'Orient que de l'Occident, qui, par un

quaque criminoso viderentur, simpliciores quoque ab ejus lectione deterrent. Denique quidam ex ipsis, qui se velut evangelizandi necessitatem per omnes gentes et per omnes linguas habere putat, de Origene male loquendi, sex millia librorum ejus se legisse, quam plurima fratrum multitudine audiente, confessus est. Qui si ultimus (ut ipse dicere solet) pro cognoscendis ejus malis legebatur, suffocare poterant decem libri ad cognoscendum, aut viginti certe, aut ut plurimum triginta. Sex millia autem librorum legero, non jam est erroro ac mala vel cognoscere, sed totam pene vitam disciplinis ejus ac studiis dedere. Quomodo ergo iste merito audiendus est, quem eos culpant, qui instructionis suæ causa perpaucos ejus (salva fidei regula atque integra pietate) legerant? »

22. *Epiphaneus quinque linguas noverat.* — Qui sunt isti, qui in Ecclesia disputare latius solent? qui libros scribere? qui totum de Origene loquuntur et scribunt? qui dum sua nolunt furta cognosci, et ingratum sunt in magistrum, idcirco simplices ab illius lectione deterrent? Nominatim debes dicere, et ipsos homines denotare. Ergo beati episcopi Anastasius, et Theophilus, et Venerius (Mediolani) et Chromatius (Aquilæ), et omnis tam Orientis quam Occidentis Catholicorum synodus, qui pari sententia,

arrêt unanime, parce qu'ils ont un même esprit, le dénoncent au monde comme hérétique, doivent être regardés comme des plagiaires de ses livres; et quand ils prêchent dans les églises, ils ne rapportent pas les mystérieux témoignages des Ecritures, mais des larçons faits à Origène? Et non content de cette calomnie générale contre tous, il vous fait tourner spécialement la pointe empoisonnée de votre plume contre un bienheureux et illustre prêtre de l'Eglise? Quel est cet homme qui s'imagine avoir la mission nécessaire de répandre des diffamations contre Origène chez tous les peuples et dans toutes les langues? Qui a fait l'avoué, devant une réunion fort nombreuse de ses frères, qu'il a lu ses six mille livres? De cette réunion et de cette foule de frères, vous en faisiez partie, vous aussi, puisqu'il se plaint dans sa lettre que vous y avez voulu pallier l'abominable hérésie d'Origène? Faut-il lui faire un crime de savoir le grec, le syriaque, l'hébreu, la langue égyptienne et en partie le latin? Ainsi les apôtres et les hommes apostoliques qui parlaient diverses langues étaient coupables, et vous-même, qui parlez deux langues, vous me raillez d'en connaître trois? Quant aux six mille livres dont vous lui attribuez la lecture, qui croira ou que vous dites la vérité, ou qu'il a pu mentir? Si Origène avait écrit six mille livres, il pourrait se faire qu'Epiphane, homme d'une rare érudition,

qui pari et spiritu, illum hereticum denuntiant populi, fures librorum illius judicandi sunt? et quando in Ecclesia predicant, non Scripturarum mysteria, sed Originis furta commemorant? Non tibi sufficit passim contra omnes detrectatio, nisi specialiter contra beatum et insignem Ecclesie Sacerdotem styli tui lanceam diriges? Quis est ille, qui velut necessitatem evangelizandi per omnes gentes, et per omnes linguas habere se putat, de Origene male loquendi? qui sex millia librorum ejus se legisse, quam plurima fratrum multitudine audiente, confessus est? In qua multitudine et cætera fratrum tu quoque medius eras, quando ille in sua Epistola queritur, pro Originis heresi nefaria et do dogmata esse prolata? Ciminis ei dandum est quare Grecam, Syram, et Hebræam, et Ægyptiacam linguam, ex parte et Latinam noverit? Ergo et Apostoli et Apostolici viri, qui linguis loquebantur, in crimine sunt; et me trilinguem; bilinguis ipse ridebis? De sex millibus autem librorum, quos ab eo lectos esse confingis, quis credit aut te verum dicere, aut illum potuisse mentiri? Si enim Origenes sex millia scripsisset librorum, poterat fieri ut vir eruditissimus (al. eruditus) et ab infantia sacris Litteris institutus, pro curiositate et scientia legisset aliqua. Quod vero

tion, formé dès l'enfance à l'étude des lettres sacrées, par curiosité et par désir de science, eût lu d'autres livres. Mais ce que l'un n'a pas écrit, comment l'autre a-t-il pu le lire? Comptez les titres de ses œuvres, dont la nomenclature est donnée au troisième volume d'Eusèbe, où il a écrit la vie de Pamphile, et loin d'en trouver six mille, vous n'en trouverez pas le tiers. Nous avons la lettre du Pontife dont il s'agit, dans laquelle il répond à cette fausse accusation de votre part, pendant que vous étiez encore en Orient, et il réfute, avec le front serein de l'homme qui dit vrai, votre mensonge des plus criants.

23. *Il avait le dessein d'écrire contre l'Apologie de Pamphile. Lièvre des hommes illustres à Dexter. Il a traduit les Homélies d'Origène dans sa jeunesse.* — Après des preuves aussi éclatantes, dans votre Apologie, vous osez dire que vous n'êtes pas le défenseur d'Origène ni son sectateur, quand Pamphile et Eusèbe vous ont paru avoir dit trop peu pour sa défense. Aux livres de ces derniers, si le Seigneur me prête vie, je tâcherai de répondre ailleurs. Ici, qu'il suffise d'avoir opposé une barrière à vos assertions, et de prévenir simplement le lecteur prudent que j'ai vu, pour la première fois, écrit dans votre recueil le livre qui était porté sous le nom de Pamphile; comme je ne m'inquiétais pas de ce qui était dit en faveur d'un hérétique, je croyais toujours qu'il y avait un ouvrage de Pamphile et un autre d'Eusèbe; mais plus tard, cette

question étant soulevée, dans le dessein de répondre à leurs écrits, j'ai lu dans ce but ce que chacun pensait en faveur d'Origène, et j'ai reconnu très-clairement que le premier livre n'était autre chose que les six volumes d'Eusèbe, édités par vous en un seul, sous le nom de Pamphile, tant en grec qu'en latin, après avoir seulement changé la manière de voir au sujet du Fils et de l'Esprit-Saint, parce que l'impunité y est trop évidente. De là vient, qu'il y a dix ans environ, mon ami Dexter, qui a été préfet du prétoire, m'ayant demandé de lui dresser un index des auteurs de notre religion, au nombre des autres traités, j'indiquai aussi ce livre publié par Pamphile, eroyant à votre assertion et à celles de vos disciples. Mais comme Eusèbe lui-même dit que Pamphile n'a rien écrit, sauf quelques courtes lettres à des amis, et que le premier livre contient les mêmes choses et dans les mêmes termes que les six volumes d'Eusèbe, mensongèrement attribués par vous à Pamphile, il est manifeste que vous avez voulu répandre ce livre pour introduire l'hérésie à la faveur de la considération qui entoure un martyr. Et comme aussi vous avez dénaturé beaucoup ce livre, que vous attribuez faussement à Pamphile, et qu'il y a une grande différence entre le grec et le latin, vous ne devez pas rendre mon erreur solide de votre fraude. J'ai cru que le livre était de celui dont le titre portait le nom; si en est de même pour le *πρωτον*, pour beaucoup

quid pro Origene unusquisque sentiret, perspicuumque deprehendisse, quod primus liber sex voluminum Eusebii ipse esset, qui unus sub nomine Pamphili a le editus est, tam Græce quam Latine, immutatis dumtaxat sensibus de Filio et Spiritu sancto, qui apterat blasphemiam præferbat. Unde etiam ante omnes ferme decem cum Dexter alicuius meum, qui præfecturam administravit prætorii, me rogasset, ut auctorum nostre religionis ei indicem lexarem, inter cæteros tractatores posui et hunc librum a Pamphilo editum, ita putans esse, ut a te et tuis discipulis fuerat divulgatum. Sed cum ipse dicit Eusebium Pamphilum nihil scripsisse, exceptis brevibus Epistolis ad amicos, et primus liber sex voluminum illius, eadem et eisdem verbis continet, qua sub nomine Pamphili a te facta sunt, perspicuum est te hęcæo librum hunc disseminare voluisse, ut sub persona martyris heresim introduceres. Cumque de hoc ipso libro quædam Pamphili simulat, multa pervertis, et aliter in Græco, aliter in Latino sit, tandem tuam errori meo imputare non debes. Credit enim ejus esse librum, quem titulus præferbat, sicut *πρωτον*, et multa alia Originis opera, plurimorumque Græcia tractatorum, que ant ante non

ille non scripsit, quomodo iste legere potuit? Numeri indices librorum ejus qui in tertio volumine Eusebii, in quo scripsit vitam Pamphili, continentur: et non dico sex millia, sed tertiam partem non reperiō. Habemus Epistolam supradicti Pontificis, in qua hinc calumnia tua, dum adhuc esses in Oriente, respondet, et apertissimum mendacium libera veritatis fronte confutat.

23. *Habebat in animo scribere contra Pamphili Apologiam. Lib. de Viris illustr. ad Dexterum. Transulit homilias Originis in adolescentia.* — Post hæc et tanta aude in Apologia tua dicere, te non esse defensorum Originis, neque assertorem illius, pro cujus defensione Pamphilus et Eusebius tibi parum dixisse sentis vis. Adversum que volumina (si Dominus vita hinc dederit spatium) alias respondere conabor. Nunc tantum tuis assertionibus obviare sufficit, et hoc breviter prædicatum instruxisse lectorem, ne istum librum qui sub nomine Pamphili ferebatur, videris primum scriptum in codice tuo; et quia non erat mihi curæ quid pro heretico diceretur, sic semper habuisse, quasi diversum esset opus Pamphili et Eusebii: postea vero questione mota, scriptis eorum respondere voluisse, et ob hæc causam legisse,



d'autres ouvrages d'Origène, et pour la plupart des traités grecs, ou que je n'ai pas lus jusqu'ici, ou que je suis poussé à lire, parce qu'ils sont accusés d'hérésie, afin de savoir ce que je dois éviter et ce que je dois approuver. De la vient que j'ai de bonne foi, sur la demande qu'on m'en faisait, traduit dans mon enfance seulement les homélies qu'il adressait au peuple et qui renfermaient des scandales moins éclatants; je n'engageais nullement d'avance, dans mon acceptation de ce qui n'est pas condamné, celle de ce qui est ostensiblement entaché d'hérésie. Enfin, pour résumer ce long discours, puisque je prouve que j'ai reçu le livre de ceux qui l'ont transcrit de votre recueil, apprenez-nous de qui vous en avez l'exemplaire, afin que celui qui n'aura pas pu indiquer un autre auteur du livre, ait toute la responsabilité de l'imposture. « L'homme qui est bon tire de bonnes choses du trésor de son cœur; » *Matth.* xii, 35; et c'est à la douceur des fruits qu'on reconnaît l'arbre de bonne origine.

24. *Lettre supposée de Jérôme.* — Le frère Eusèbe écrit que, chez les évêques d'Afrique, qui étaient venus à la cour du comte pour des intérêts de l'Église, il avait trouvé une lettre que j'aurais écrite, où j'exprimais un vif repentir de m'être laissé entraîner dans ma jeunesse, par des Hébreux, à traduire en latin des volumes de leur langue, d'une manière complètement contraire à la vérité. Cette nouvelle m'a jeté dans un profond étonnement. Et comme « tout

legi, aut mme compellor legere, quæstiones hæreses suscitata, ut sciam que vitare debeam, que probare. Unde et in adolescentia hominibus tantum ejus quas loquebatur ad populum, in quibus non tanta scandala tenebantur, simpliciter rogantibus transtulit, nullis præjudiciis ex his quæ probantur, illa suscipere que manifeste hæretica sunt. Certe (ut compendium longi sermonis faciam) sicut ego ostendo, me ab his accepisse librum qui de tuo codice transcriberent; sic tu doce a quo exemplar accepisti, ut qui auctorem libri dare alium non poterit, ipse falsitatis reus teneatur. « Bonus homo de bono cordis thesoro profert illa que bona sunt; » *Matth.* xii, 35; atque ex pomorum dulcedine, generosi seminis arbor agnoscitur.

24. *Epistola supposita Hieronymo.* — Scribit frater Eusebius se apud Africanos episcopos, qui propter Ecclesiasticas causas ad Constatum venerant, Epistolam quasi meo scriptam nomine reperisse, in qua agerem penitentiam, et me ab Hebræis in adolescentia inductum esse testarer, ut Hebræa volumina in Latinum verterem, in quibus nulla sit veritas. Quod audiens obstupui. Et quia « in ore duorum vel

est confirmæ par l'autorité de deux ou trois témoins; » *Deut.* xvii, 6; *Matth.* xviii, 16; *1<sup>er</sup> Corinth.* xii, 1, et qu'on n'ajoute point foi à un seul, serrail-ce Caton, un grand nombre de mes frères de Rome m'ont informé du même fait, me demandant s'il était vrai, et me désignant avec larmes celui qui a répandu dans le public cette même lettre. Celui qui a fait cela, que n'oserait-il pas faire? Il est bon que la malice n'ait pas autant de force que d'initiative. L'innocence serait perdue, si la puissance était toujours unie à la méchanceté, et si tous les désirs de la calomnie pouvaient prévaloir. Cet homme si disert n'a pu imiter ni mon style, quel qu'il soit, ni mes façons de parler; mais, malgré ses ruses, et à travers le manteau d'autrui dont il s'était frauduleusement revêtu, il a laissé voir qui il est. Or, cet imposteur qui avait écrit sous mon nom cette lettre fautive où je me repentirais d'avoir traduit de mauvaise foi les livres hébreux, me reproche, dit-on, d'avoir interprété les saintes Écritures par envie contre les Septante, afin que je demeure sous le coup de son accusation, et au cas où ma traduction serait infidèle, et au cas où elle serait vraie; puisque, d'un côté, dans un nouvel écrit, j'avoue que je me suis trompé, et que, de l'autre, ma version plus récente devient la condamnation de l'ancienne. Je m'étonne que, dans la même lettre, il ne m'ait pas traité d'homicide, d'adultère, de sacrilège, de parricide, et couvert de toutes les turpitudes qui peuvent s'agiter dans les ténèbres de la

trium stat omne verbum, » *Deut.* xvii, 6; *Matth.* xviii, 16; *1<sup>er</sup> Corinth.* xii, 1, unique testi, nec Catoni creditum est, id ipsum multorum me ex Urbe fratrum scripta docuerunt, sciscitantium, an ita se haberet, et a quo ipsa epistola disseminata esset in vulgus lacrymabiliter indicantium. Qui hoc ausus est facere, quid aliud non audeat? Bene, quod malitia non habet tantas vires, quantos conatus. Perierat innocentia, si semper nequitia juncta esset potentia, et totum quidquid capit calumnia, prævaleret. Styrum meum, qualescumque est, et formam eloqui vir disertissimus exprimere non potuit; sed inter ipsas invidias, quis esset extendit. Ergo ille qui epistolam sub nomine meo penitentiam faverat, quod male Hebræa volumina transtulissent, objicere dicitur, me in Septuaginta condemnationem Scripturas sanctas interpretatam, ut sive falsa sunt, sive vera que transtulit, in crimine maneam; dum aut in novo opere fateor me errasse, aut recens editio veritate condemnatio sit. (al. *fit.*) Miror quomodo in eadem epistola homicidam, et adulterum, et sacrilegum, et parricidam me esse non dixerit, et quidquid potest

pensée. Je lui dois de la reconnaissance, puisque, dans la forêt des crimes où il y en a tant et de tant de sortes, il a choisi, pour m'en accuser, le seul délit d'erreur ou de tromperie. Ai-je donc élevé une seule parole contre la version des Septante, alors que, depuis plusieurs années, je l'ai fait goûter aux Latins studieux, après l'avoir corrigée avec le plus grand soin, que je la développe chaque jour dans l'assemblée de mes frères, et que je répète sans cesse ses psaumes, objet de mes continuelles méditations? Étais-je assez insensé pour vouloir désapprendre dans ma vieillesse ce que j'ai appris dans mon enfance? Tous mes écrits ont pour base les témoignages des Septante. Les Commentaires sur les douze Prophètes expliquent leur interprétation et la mienne. O labours des hommes, toujours incertains, ô désirs des mortels, qui atteignent si rarement le but convoité! Je croyais par là bien mériter de mes chers Latins, exciter les esprits des nôtres à apprendre ce dont les Grecs eux-mêmes, après tant d'autres versions, ne dédaignent pas celle qui en a été faite du latin en leur langue; et c'est de cela même qu'on me fait un crime, c'est là ce qui rend mon pain amer. Qu'y a-t-il d'assuré pour l'homme, si l'on accuse même l'innocence? Pendant le sommeil du père de famille, l'ennemi a semé de l'ivraie au milieu du blé. *Matth.* xiii, 25. « Le sanglier de la forêt a ruiné la vigne, et la bête sauvage l'a dévorée. » *Psal.* lxxix, 14. Je me fais, et des lettres que je n'ai pas écrites parlent contre moi. J'ignore mon crime,

facilis mentis cogitatio intra se turpitudinis volvere, Gratias ei deo agere, quod cum tanta alva sit criminum, unum mihi erroris vel falsitatis crimen objecerit. Ergone contra Septuaginta interpretes aliquid sum locutus, quos ante annos plurimos diligentissime emendatos, meæ lingue studiosis dedi, quos quotidie in conventu fratrum edidisse, quorum Psalmos jugi meditatione decanto? Tam stultus eram, ut quod in pueritia didici, senex oblivisci vellem? Universi tractatus mei horum testimonio sunt. Commentarii in duodecim Prophetas, et meam et Septuaginta editionem edidisse. O labores hominum, semper incerti! O mortalia studia contrarios inter-dum fines habentia! Unde me putabam bene mereri de Latinis meis, et nostrorum et discendum animos concitare, quod etiam Greci versum de Latinis post Latinos interpretos non fatidunt; inde in culpam vocor, et nascenti stomacho cibos ingero. Et qui in homine tutum sit, si innocentia criminosa est? Dormiente patrefamilias inimicus homo zizania supereminavit. *Matth.* xiii, 25. « Exterminavit vineam aper de silva, et singularis ferus depastus est eam. » *Psal.* lxxix,

et je confesse mon crime à la face de l'univers entier. « Hélas! ma mère, que je suis malheureux! Pourquoi m'avez-vous mis au monde, pour être un homme de contradiction, un homme de discorde dans toute la terre? » *Jerem.* xv, 10, *sec. lxx.*

25. *Du Prologue sur la Genèse.* — Toutes les préfaces de l'ancien Testament, dont je vais donner des citations partielles, témoignent de ce fait. Ce que j'y ai dit, il est inutile de l'expliquer ici d'une autre manière. Je commence donc par la Genèse, dont voici le prologue: « Un jeune ami bien cher à qui, comme une sorte de présage de ses destinées futures, est échue le même nom qu'à Daniel, m'a fait parvenir des lettres impatiemment attendues, où il me conjure de faire entendre aux oreilles de nos compatriotes le Pentateuque, traduit de l'hébreu en latin. Œuvre périlleuse assurément, et qui se prête à la critique des détracteurs, qui m'accusent de forger des interprétations nouvelles à la place des anciennes, pour déconsidérer la version des Septante, et qui veulent mesurer ma patience comme on mesure la force du vin, puisque j'ai maintes et maintes fois déclaré que, selon mes moyens, j'apporte ce que je puis en offrant dans le tabernacle de Dieu, et que la pauvreté des uns ne déshonore pas les richesses des autres. La témérité de cette entreprise m'a été inspirée par l'étude d'Origène, qui a mêlé la traduction de Théodotion à la version primitive, distinguant tout son travail par un aslérisque \* et un obélisque †, c'est-à-

44. Ego taceo, et littera non meæ loquuntur contra me. Ignoro crimen, et crimen in toto orbe confiteor. « Ben mihi, mater mea, ut quid me gnavisti, virum qui iudicet et discernat omni terra? » *Jerem.* xv, 10, *sec. lxx.*

25. *De Prologo in Genesim.* — Omnes Præfationes veteris Instrumenti, quarum ex parte exempla subjecti, huic rei testes sunt. Et superfluum est, quod in illis dictum est, alterum qui illi dictum est, scribere. Incipiam igitur a Genesi, cujus Prologus talis est: « Desiderii mei desideratas accepi epistolas, qui quodam præsigio futurorum, cum Daniele sortitus est nomen, obscervatis ut translatus in linguam Latinam de Hebræo sermone Pentateuchum nostrorum auribus traderem. Periculosum opus certe, et obseculorum lateralibus patens; qui me asserunt in Septuaginta interpretum suggestionem, nova pro veteribus eudere: ita linguam, quasi vinum probantes, cum ego sapissima testatus sim, me pro viri proportionem in tabernaculo Dei offerre que possim; nec opes alterius, aliorum paupertatem fedari. Quod ut andrem, Originis me studium provocavit,



dire par une étoile et une broche ; parce que, ou il éclaire les passages qui avaient été retranchés, ou il retranscrit et transperce, pour ainsi dire, tout ce qui lui paraît superflu, et surtout ce que l'autorité des Évangélistes et des Apôtres a rendu public. Dans ceux-ci, nous lisons beaucoup de traits de l'Ancien-Testament qui ne sont pas dans nos recueils, comme celui-ci : « J'ai appelé mon fils de l'Égypte ; » *Math.* II, 13 ; et encore : « Il sera appelé Nazaréen ; » *Math.* II, 23 ; et cet autre : « Ils verront celui qu'ils ont percé ; » *Joan.* XIX, 37 ; et encore : « Il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur ; » *Joan.* VII, 38 ; et puis : « L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment ; » *I Corinth.* II, 9 ; et bien d'autres, qui attendent encore l'arrangement qui leur convient. Interrogeons donc ceux où ces passages sont écrits, et lorsque nos éditions ne pourront nous le dire, demandons-le aux livres hébreux. Le premier témoignage est dans Osée ; le second dans Isaïe ; le troisième dans Zacharie ; le quatrième dans les Proverbes ; le cinquième encore dans Isaïe. Voilà ce que beaucoup ignorent, et ils suivent les extravagances des apocryphes, préférant les sornettes d'Éthiopia aux livres authentiques. Ce n'est pas à moi d'exposer les causes de cette erreur ; les Juifs prétendent que ce fut fait par mesure de prudence, de peur que Ptolémée, adorateur d'un seul Dieu, ne trouvât même chez les Hé-

breux une divinité double ; et on agissait surtout ainsi parce qu'il semblait pencher vers le système de Platon ; enfin, partout où l'Écriture atteste en quelque manière le mystère du Père et du Fils et du Saint-Esprit, les Septante traduisirent autrement, ou le passèrent absolument sous silence, et pour satisfaire le roi et pour ne pas divulguer un mystère de foi. Je ne sais d'ailleurs qui inventa le premier le mensonge des soixante-dix cellules d'Alexandrie, dans lesquelles les interprètes auraient écrit sans aucune communication entre eux, alors qu'Aristéas, pantégyriste de ce même Ptolémée, et Joseph, longtemps après, n'ont rien dit de cette fable, mais rapportaient qu'ils travaillaient en commun, réunis dans une même basilique, bien loin de prophétiser chacun à part. En effet, prophète est un et traducteur est un autre. Par l'un, l'Esprit prédit l'avenir ; l'autre, grâce à son érudition et à sa facilité de parole, rend en une autre langue ce qu'il comprend. A moins qu'on ne doive croire que c'est sous l'inspiration du souffle oratoire que Cicéron a traduit l'Economique de Xénophon, le Protagoras de Platon et les discours pour la Couronne de Démotérius ; il se pourrait alors que, des mêmes livres, l'Esprit-Saint eût tiré des témoignages qui ont un sens dans les Septante et manquent dans la bouche des Apôtres ; et que ce que les premiers ont passé sous silence, les autres l'eussent annoncé mensongèrement comme écrit. Qu'est-ce à dire ? est-ce là condamner nos devanciers ? nullement.

qui editioni antiquæ translationem Theodotionis miscuit, asterisco \*, et obelisco †, id est, stella et veru, opus omne distinguens ; dum aut illicore facit, que minus ante fuerant, aut superflua quasque jugulat et confodit, maximeque que Evangelistarum et Apostolorum auctoritas promulgavit. In quibus multa de veteri Testamento legimus, que in nostris codicibus non habentur, ut est illud : « Ex Ægypto vocavi filium meum ; » *Math.* II, 13 ; et : « Quoniam Nazareus vocabitur ; » *Math.* II, 23 ; et : « Videtis in quem compunxerunt ; » *Joan.* XIX, 37 ; et : « Flumina de ventre ejus fluent aque vive ; » *Joan.* VII, 38 ; et : « Que nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, que præparavit Deus diligentiibus se ; » *I Cor.* II, 9 ; et multa alia, que proprium *συνταγμα* desiderant. Interrogamus ergo eos, ubi hæc scripta sint ; et cum dicere non poterint, de libris Hebrais proferamus. Primum testimonium est in Osæ. Secundum in Isaïa. Tertium in Zacharia. Quartum in Proverbiis. Quintum aque in Isaïa. Quod multi ignorant, apocryphorum deliramenta sectantur, et Hebrais naniis libris authenticis præferunt. Causas erroris non est meum exponere. Judæi præ-

denti factum dicunt esse consilio, ut Ptolemæus divinis Dei cultor, apud Hebræos etiam duplicem divinitatem deprehenderet ; quod maxime idcirco faciendum quia in Platonicis dogmatibus cadere videbatur. Denique ubicumque sacramentum aliquod Scriptura testatur de Patre et Filio et Spiritu Sancto, aut alter interpretati sunt, aut omnino tacerunt, ut et regi satisfacerent, et arcumum fidei non divulgerent. Et nescio quis primus auctor septuaginta cellulas Alexandriae mandatio suo construxerit, quibus divini eadem scripturæ, cum Aristotele, ejusdem Ptolemæi *ὑπερακατασκευασθέντα* et multo post tempore Josephus, nihil tale retulerint ; sed in una basilica congregatos confutibus scribant, non prophetasse. Aliud est enim valde aliud interpretem esse. Ibi spiritus ventura prædicat, aliud eruditio et verborum copia ea que intelligit transcribit. Nisi forte putandus est Tullius (Economiam Xenophontis, et Platonicis Protagoram, et Demotrius pro Clesiphontic rationem) esse status rhetorico spiritali prætransulisse ; ut alter de eisdem libris per Septuaginta interpretet, alter per Apostolos Spiritus sanctus testimonio taxaverit ; ut quod illi tacerint, illi scriptum esse mentiti sint. Quid igitur ? damnamus

Mais après les recherches des ancêtres, nous travaillons selon nos forces dans la maison du Seigneur. Eux ont interprété avant l'avènement du Christ, et ce qu'ils ne savaient pas, ils en ont parlé en termes obscurs. Nous, c'est après la Passion et la résurrection que nous écrivons, moins une prophétie qu'une histoire. On ne raconte pas ce qu'on a ouï dire comme ce qu'on a vu ; ce que l'on comprend mieux s'énonce plus clairement. Écoutez donc, ô mon élève ; ô détracteur, remarquez-le bien : Je ne condamne pas, je ne blâme point les Septante ; mais c'est en toute confiance que je préfère les Apôtres à tous les interprètes. Jésus-Christ me parle par leur bouche, et je lis que pour les dons spirituels il ont été mis avant les Prophètes ; dans cette troupe, les commentateurs occupent presque le dernier rang. D'où vient que l'envie vous dévore ? pourquoi soulever contre moi les esprits inexpérimentés ? Si quelque part ma traduction vous semble erronée, interrogez les Hébreux, consultez les maîtres des diverses villes : ce qu'ils ont au sujet du Christ fait défaut dans vos recueils. C'est une autre question, s'ils ont voulu plus tard prouver contre eux-mêmes que les Apôtres se sont injustement approprié leurs témoignages, que les exemplaires latins sont plus corrects que les grecs et les grecs que les hébreux. »

26. *Du Prologue sur les livres des Rois.* — Par ailleurs, à propos des livres de Samuel et de Malachie, que nous nommons les quatre livres

des Rois, après le catalogue de la divine Écriture, j'ai ajouté : « Puisqu'il en est ainsi, veuillez ne pas croire, lecteur, que mon travail soit une censure de celui des devanciers. Dans le tabernacle de Dieu, chacun offre ce qu'il peut. Les uns apportent l'or, l'argent et les pierres précieuses ; les autres, le lin, la pourpre, l'écarlate et l'hyacinthe. Nous, le mieux que nous puissions faire, c'est d'offrir les peaux et les poils de chèvres. Et pourtant l'Apôtre estime que notre vile offrande est des plus nécessaires. *I Corinth.* XII, 23. De là vient que toutes les richesses de l'ancien tabernacle, où des figures particulières représentent l'Église présente et l'Église à venir et les distinguent, étaient recouvertes de peaux et de cilices, et que ces vils objets les défendaient des ardeurs du soleil et des intempéries des saisons. » Voyez-vous quel front orgueilleux j'élevé contre les Septante, quand je proclame qu'ils ont offert l'or, les pierres précieuses et la pourpre dans le tabernacle de Dieu, où j'offre les peaux et les poils de chèvres ?

27. *Du Prologue sur les Paralipomènes.* La version des Septante dénaturée. — Encore un autre témoignage, pour que vous ne puissiez pas dire que j'ai changé d'avis pour les besoins de ma cause. Dans le livre des Temps, c'est-à-dire les Paralipomènes, qui porte en hébreu le titre de *Dabar Jami*, voici comment je parle dans la préface à mon saint père Chromatius : « Si la version des Septante était demeurée pure et telle qu'ils la produisirent en grec, c'est inutile-

vetres ? Minime. Sed post priorum studia, in domo Domini quod possumus, laboramus. Ili interpretati sunt ante adventum Christi ; et quod nesciebant, dubiis protulerunt sententiis. Nos post passionem et resurrectionem ejus, non tam prophetiam, quam historicam scribimus. Alter enim audita, aliter visa narrantur. Quod melius intelligimus, melius et proferimus. Audi igitur œmule, et obtractator ausculta : Non damno, non reprehendo Septuaginta ; sed confidenter cunctis illis Apostolis præfero. Per istorum os mihi Christus sonat, quos ante Prophetas inter spiritualia charismata positos lego ; in quibus ultimam penæ gradum interpretes tenent. Quid livore torquetis ? quid imperitorum animos contra me concitas ? Sicubi tibi in translatione errare videor, interroga Hebræos ; diversarum urbium magistros consule : quod illi habent de Christo, tui codices non habent. Aliud est, si contra se postea ab Apostolis usurpata testimonia probaverunt, et emendatior sunt exemplaria Latina, quam Græca ; Græca, quam Hebræa. »

26. *De Prologo in libros Regum.* — In libris quoque Samuel et Malachim, quos nos Regnorum quatuor

nominaimus, post catalogum divinarum Scripturarum hæc intuli : « Que quum ita se habeant, obscuro te, lector, ne laborum meum reprehensionem existimes antiquorum. In tabernaculo Dei offert unusquisque quod potest. Alii aurum et argentum et lapides pretiosos, alii byssum et purpuram et coccum offerunt et hyacinthum. Nobiscum bene agit, si obtulerimus pelles et caprarum pilos. Et tamen Apostolus contemptibilia nostra magis necessaria iudicat. *I Corinth.* XII, 21. Unde et tota illa tabernaculi pulchritudo et per singulas species Ecclesia presentis futuræque distinctio, pellibus lagitur et cilicis ; ardoremque solis et injuriam imbrum, ea que viliora sunt prohibent. » Vide quanto contra Septuaginta interpretés tuncam supercilio, ut illos aurum et pretiosos lapides et purpuram, non pelles et pilos caprarum in tabernaculo Dei obtulisse profiteret ?

27. *De Prologo in Paralipomena.* Interpretum LXX versio corrupta. — Ponam et aliud testimonium, ne nunc me rerum necessitate compulsum dicas mutasse sententiam. In libro Temporum, id est, Paralipomenon, qui Hebræis dicitur *Dabar Jami*, hæc ad spectum papam Chromatium Præfationem usus



ment, cher Chrétiens, ô le plus saint et le plus docte des évêques, que vous me demanderiez de vous traduire en latin les textes hébreux. Il serait juste, en effet, de donner notre silencieuse approbation à cette œuvre qui, la première, avait fixé l'attention des hommes et fortifié la foi de l'Église naissante. Mais de nos jours, selon les divers pays, ont cours des exemplaires divers, et la traduction authentique et primitive a été défigurée et vicieuse; c'est pourquoi vous estimez que nous sommes libres, ou de décider de ce qui est vrai d'après plusieurs documents, ou de composer une œuvre nouvelle sur l'ancienne, et contre les railleries des Juifs, de tromper, comme on dit, plus habile que soi. Alexandre et l'Égypte louent l'édition de leurs Septante par Hésychius. De Constantinople à Antioche, la faveur est aux exemplaires du martyr Lucien. Les provinces intermédiaires lisent les recueils de la Palestine interprétés par Origène et vulgarisés par Eusèbe et Pamphile; et le monde entier est en lutte intestine à cause de cette triple divergence. Et, certes, Origène n'a pas seulement comparé la leçon de quatre éditions, mettant en regard chaque parole, afin que, s'il y a dissentiment du fait de l'un, il soit aussitôt réfuté par l'accord des autres; il a, ce qui est d'une hardiesse plus grande, mêlé l'édition de Théodotion à celle des Septante, désignant par des astérisques ce qui avait été retranché, ou par des traits ce qui lui paraissait

sum : « Si Septuaginta interpretum pura, et ut ab eis in Græcum versa, est, editio permaneret, superfine me, mi Chronam, episcoporum sanctissimæ, ut que doctissime, impellerent, ut tibi Hebræa volumina Latino sermone transferrem. Quod enim semper aures hominum occupaverat, et nascentis Ecclesiæ roboraverat fidem, justum erat etiam nostro silentio comprobari. Nunc vero quum pro varietate regionum diversa fessantur exemplaria, et germana illa antiquæ translatio corrupta sit, atque violata, nostri acbitri putas, aut ex pluribus judicare quid verum sit, aut novum opus in veteri opere eudere, illudentibusque Judæis, comicum, ut dicitur, oculos confingere. Alexandria et Ægyptus in Septuaginta suis Hesiychium laudat auctorem; Constantinopolis usque ad Antiochiam Lucianum martyris exemplaria probat; mediæ inter hæc provinciæ Palestinæ codices legunt, quos ab Origène elaboratos Eusebius et Pamphilus vulgaverunt; totiusque orbis hæc inter se trifaria varietate compingunt. Et certe Origenes non solum exempla composuit quatuor editionum, e regione singula verba describens, ut unus dissentiens statim, cæteris inter se consentientibus, arguatur; sed quod majoris audaciæ est, in editione Septuaginta,

Theodotionis editionem miscuit, asteriscos vide licet designans que minus fuerant, et virgulas que ex superfluo videbantur apposita. Si igitur aliis licet non tenere, quod semel susceperant, et post septuaginta cellulas, que vulgo sine auctore jaclantur, singulas cellulas aperire, hocque in Ecclesiis legitur, quod Septuaginta nesciant; cur me non suscipiant Latini mei, qui in violata editione veteri, hæc novam condidi, ut laborem meum Hebræis, et quod his majus est) Apostolis auctoribus probet? Scripsi nuper librum de Optimo genere interpretandi, ostendens illa de Evangelio : « Ex Ægypto vocavi illum meum; » *Math.* II, 43, 15; et : « Quoniam Nazareus vocabitur; » *Math.* II, 23; et : « Videbunt in quem compunxerunt; » *Joan.* XIX, 37; et illud Apostoli : « que oculis non vidi, nec auris audivi, nec in cor hominis ascenderunt, que preparavit Dominus diligentiibus se; » *I Cor.* I, 19; cæteraque his similia, in Hebræorum libris inveniri. Certe Apostolos et Evangelistas, Septuaginta interpretes moverant. Et male eis hoc dicere, quod in Septuaginta non habetur? Et Christus Dominus noster, utriusque Testamenti conditor, in Evangelio secundum Joannem : « Qui credit, » inquit, « in me, sicut dicit Scriptura, flumina

ou est-ce écrit? Pas de traces dans les Septante, rien dans les recueils apocryphes de l'Église. Il faut donc revenir aux livres hébreux : c'est d'après eux que parle Notre-Seigneur, et ses disciples y ont puisé leurs exemples. Je dis ceci sans préjudice pour les anciens, et pour répondre aux détracteurs, dont la dent s'acharne sur moi, qui me déchirent publiquement, qui épiluchent les mots et les syllabes, à la fois accusateurs et défenseurs, puisqu'ils approuvent chez les autres ce qu'ils réprouvent chez moi, comme si la vertu et le vice n'étaient pas dans l'action et changeaient de nom selon celui qui la fait. Je n'oublie pas d'ailleurs que j'ai autrefois transporté du grec dans le latin l'édition des Septante, et qu'on ne peut me regarder comme l'ennemi de ceux que je commente sans cesse dans l'assemblée de mes frères. Si donc j'interprète ici le DABAR JAMM, c'est-à-dire les « Paroles des Jours », c'est afin d'y porter une clarté plus grande, en les passant au crible de l'examen, au milieu d'obstacles inextricables, d'une forêt de noms où la négligence des copistes a fait la confusion, et du labyrinthe des interprétations barbares. Si les oreilles des autres sont sourdes, c'est, selon le mot qui fut dit par Hisménias, pour mes amis et pour moi que je chante. »

28. *Du Prologue sur Ezras.* — Dans le volume d'Ezras également, j'ai parlé de même dans la préface, et, après beaucoup d'autres considérations, j'ajoutais : « La conclusion que je vais ti-

de ventre ejus fluent aque vivæ. » *Joan.* VII, 38. Utique scriptum est, quod Saluator scriptum esse testatur. Ubi scriptum est? Septuaginta non habent, apocrypha nescit Ecclesia. Ad Hebræos igitur revertendum; unde et Dominus loquitur, et discipuli exempla præsumunt. Hæc pace veterum loquor, et obtrahentibus meis tantum respondeo, qui canino dente me rodunt, in publico detrahentes, legentes in amplexu, idem et accusatores et defensores, cum in aliis præsent, quod in me reprochant, quasi virtus et vitium non in rebus sit, sed cum actore mutetur. Ceterum meminisse editionum Septuaginta translationum olim de Græco emendatum tribuisse me nostris, nec inimicum debere existimari eorum, quos in conventu fratrum semper edissero. Et quod nunc DABAR JAMM, id est, « Verba Dierum, » interpretatus sum, idcirco feci ut inextricabiles moras, et silvam nominum, que scriptorum confusa sunt vitio, sensuumque barbariem (id est, *labyrinthos*) apertius, et per versuum eola digerebam, nihilmetipsi et mea juxta Hismenian canens, si aures surde sunt cæterorum. »

29. *Ex Prolog. in Ezram.* — In Ezra quoque volumine, similia præfatus sum et post multa hæc addidi :

rer est de toute équité. J'ai publié des passages qui ne sont pas dans le grec, ou qui y sont autrement que je les ai traduits. Pourquoi en fait-on crime au traducteur? Qu'on interroge les Hébreux, et c'est d'après leurs auteurs qu'on ajoutera ou qu'on n'ajoutera point foi à ma traduction. Mais c'est autre chose si l'on veut médire de moi, les yeux fermés, comme on dit, et si l'on n'imite pas la bienveillante application des Grecs, qui, après la version des Septante et depuis que brille l'Évangile de Jésus-Christ, lisent avec curiosité des Juifs et des Ébionites, interprètes de l'ancienne loi, à savoir Aquilée, Symmaque et Théodotion, et qui, par le travail d'Origène, les ont vulgarisés dans les bibliothèques de l'Église; combien plus les Latins devraient-ils être reconnaissants de voir la Grèce s'empresser de leur faire quelque emprunt! La première de toutes les grandes dépenses, la chose la plus difficile, est d'avoir tous les exemplaires. Enfin, ceux qui les auraient et ne connaissent pas la langue hébraïque, n'en erreront pas davantage, ne sachant qui, de beaucoup d'auteurs, a dit le plus vrai. C'est ce qui, chez les Grecs, est arrivé naguères à un homme d'un grand savoir : s'éloignant parfois du sens de l'Écriture, il a suivi l'erreur de n'importe quel interprète. Pour nous, qui avons du moins quelques notions élémentaires de la langue hébraïque, et à qui l'expression latine ne fait jamais défaut, nous pouvons plus sûrement apprécier les autres commentateurs, et

« Quod illaturus sum, æquissimum est. Edidi aliquid, quod non habetur in Græco, vel aliter habetur, quam a me versum est. Quod interpretem laniam? Interrogent Hebræos, et ipsi auctoribus translationis mee vel arrogant vel derogent fidem. Porro alud est, si clausis, quod dicitur, oculis, mihi volunt maledicere, et non imitantur Græcorum studium et benevolentiam, qui post Septuaginta translatores Jan Christi Evangelio corscane, Judæos, et Ebionitas Legis veteris interpretes, Aquilam vide licet, Symmachum et Theodotionem, curiosos legunt; et per Origenes laborem in ἑρμηνείᾳ Ecclesiæ dedicaverunt; quanto magis Latini mei grati esse debent, quod exultantem Græciam cernerent aliquid a se mutari! Primum enim magnorum sumptuum est, et infinite difficultatis, exemplaria habere omnia. Denique et qui habuerit, et Hebræi sermonis ignari sunt, magis errabant ignorantes quis e nullis veris dixerit. Quod etiam sapientissimo cuidam nuper apud Græcos accidit, ut interdum Scripture sensum relinquens, uniuscujuslibet. (Al. uniuscujusque) interpretis sequeretur errorem. Nos autem qui Hebræam linguam saltem parvam habemus scientiam, et Latinius